

LE SPORT DE DEMAIN QUELLES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES ?

Tome 2

Rapport établi sous la direction de Claude Revel

Rapporteure : Sarah Vallée

Avec les contributions de Nathalie Bordeau, Simon Chadwick et Jean-Baptiste Guégan

Avril 2024

POLITIQUES
PUBLIQUES

PUBLIKA

INFLUENCE

DÉCIDEURS

CONNAISSANCE

DONNÉES

NUMÉRIQUE

COLLECTIVE

CAMPUS

SKEMA PUBLIKA

SKEMA PUBLIKA est un think tank international indépendant qui a pour objectif d'anticiper et de penser les transformations sociétales et géopolitiques de demain. Il alimente le débat public et émet des recommandations pour les décideurs nationaux et internationaux.

Adossé à SKEMA Business School, le think tank aborde des sujets portés par les politiques publiques. Il les traite sous l'angle des signes précurseurs et formule des propositions pour « l'après ». Il adopte une approche multidisciplinaire et hybride du traitement de l'information, associant intelligences humaine et numérique.

Retrouvez nos travaux sur : <https://publika.skema.edu/>



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS	6
1. Le modèle américain : une gestion libérale du sport	6
2. Le modèle chinois : l'État à la tête du système sportif	8
3. Existe-t-il un modèle européen ?	9
4. Le modèle français : l'État au centre	11
5. La mise en lumière du modèle français à l'occasion des JOP de Paris 2024	12
6. Éléments sur les systèmes africains	14
II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?	16
1. Vers une moindre diversité des pratiques sportives ?	16
2. Vers une commercialisation grandissante du sport : l'exemple de la Chine	16
3. Vers un nouvel intérêt de l'État fédéral étasunien pour les affaires sportives ?	18
4. Quelle trajectoire pour le modèle européen ?	18
5. Affrontement des modèles, concurrences, stratégies économiques, financières et politiques	19
III. UN POINT COMMUN : LE SPORT, OBJET POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET GÉOPOLITIQUE	22
1. Les grands évènements sportifs, catalyseurs des enjeux géoéconomiques du sport	22
2. Les stratégies de diplomatie sportive liant puissance et conquête de marchés	23
3. Le sport comme outil politique pour construire une nation et sa notoriété	25
IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES (ET DES AUTRES) ?	27
1. Comment comparer les différents modèles sportifs ?	27
❖ Le niveau de pratique sportive des citoyens à travers le monde	28
❖ Un classement de synthèse entre résultats aux compétitions internationales et niveau de pratique citoyenne	30
❖ Qu'en conclure ? La pratique du sport est-elle plus forte dans les États mettant en œuvre des politiques publiques ?	31
❖ D'autres critères à envisager pour juger de la qualité des modèles ?	31
2. Comment les modèles pourraient-ils mieux répondre aux attentes des jeunes ?	32
3. L'implication de l'État dans le sport est-elle demandée ?	32
V. FAUT-IL UNE GOUVERNANCE MONDIALE DU SPORT QUI DÉFINISSE DES VALEURS ?	34
1. Une gouvernance internationale du sport aux mains d'acteurs privés	34
❖ Le CIO et les comités olympiques et paralympiques nationaux	34
❖ Les fédérations internationales	35
2. Les instances publiques internationales	36
3. Les États doivent-ils s'impliquer davantage dans les règles internationales ?	37
4. Récapitulatif des différents documents internationaux en matière de politique du sport	38
VI. FINALEMENT, QU'EST-CE QUE LE SPORT ?	40
1. Faut-il définir le sport ?	40
2. Des débats très actuels à travers les Âges	41
3. Le sport aujourd'hui : des approches réglementaires par fonctions aux logiques commerciales	43
4. Le sport peut-il être un objet politique neutre ?	44
5. Vers des règles internationales fondées sur le plus petit dénominateur commun	46
AUTEURS	48

INTRODUCTION

Dans la suite de sa vaste enquête EYES sur les préoccupations des jeunes internationales¹, SKEMA PUBLIKA a développé depuis plusieurs mois le projet aussi passionnant qu'ambitieux d'essayer de répondre à quatre questions : **Qu'est-ce que le sport ? Qu'en attendent les jeunes de divers pays ? Comment les parties prenantes, États, mouvement sportif et associations, organisations internationales répondent-ils à leurs attentes ? Comment peut-on mieux faire demain ?**

Notre étude globale comporte deux volets : un premier, publié en juillet 2023², résumé ci-après, qui a donné voix aux attentes des jeunes internationales via des analyses quantitatives et qualitatives ; et un second, le présent rapport. Ce dernier présente, analyse et apprécie les différentes réponses institutionnelles en termes de modèles sportifs et de gouvernance nationale et internationale du sport. Il présente des pistes d'action.

À l'aube des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, **le sport s'impose en France comme ailleurs comme un sujet incontournable du débat public**. En France, d'importantes retombées économiques, sociales, politiques et géopolitiques des Jeux de 2024 sont promises. Et la responsabilité sociale et environnementale y prend une part conséquente³. Les Jeux de Londres, Rio et Tokyo avaient déjà de grandes ambitions en termes d'héritage. Les plus abouties à ce jour restent celles de Londres, particulièrement sous l'angle des retombées économiques⁴. Aux côtés des Jeux olympiques traditionnels, d'autres grands événements sportifs internationaux (GESI) existent. Parmi eux, l'on compte des compétitions mondiales comme les Coupes du monde de football mais aussi d'autres événements qui se disputent à l'échelle régionale ou continentale comme les Jeux Asiatiques d'hiver, la Coupe d'Afrique des Nations, les Jeux méditerranéens... Les compétitions de jeunes comme le Championnat d'Europe de football des moins de 20 ans ou les Universiades proposent des événements sportifs organisés par catégorie d'âge et complètent avec d'autres ce panorama. Les événements les plus médiatisés se concentrent autour du football même si d'autres sports comme le cricket ou le basketball suivent de près.

En dehors de ces grands événements, en France et dans le monde, **les décideurs et les opinions publiques prennent conscience du caractère intrinsèquement multidimensionnel du sport**, sanitaire, social, éducatif, économique, politique, géopolitique. Certes il y a autant de systèmes ou modèles de gouvernance du sport qu'il y a d'États. Les différences sont liées à leur histoire, leur culture sociale et économique et leurs objectifs politiques mais le sport n'échappe pas aux processus de mondialisation du siècle dernier. Les politiques et les modèles sportifs s'hybrident et s'imprègnent peu à peu de pratiques venant d'autres pays.

L'importance planétaire du sport et le poids de ses représentations internationales, *via* notamment les grandes compétitions sportives, accroissent à la fois sa dimension étatique d'instrument de puissance et d'outil social, d'éducation, de santé, de cohésion et celle de moyen de développement économique pour les acteurs privés. Les mouvements sportifs nationaux et internationaux revendiquent de participer aux deux à la fois. Les organisations internationales recherchent des régulations de synthèse non coercitives, c'est ce que l'on dénomme le *soft law*. Selon les sources, l'industrie du sport représente entre 2 et 3 % du PIB mondial, avec un taux de croissance considéré comme stable de 4 % par an. Les dynamiques publiques et privées opèrent aussi simultanément. Le Comité international olympique (CIO) et les grandes fédérations internationales comme la Fédération internationale de football association (FIFA) l'illustrent à merveille.

¹ Vallée, S. Revel, C. (2022, 6 janvier). RAPPORT EYES : quelles sont les préoccupations des jeunes internationales ? SKEMA PUBLIKA.

² Vallée, S. Revel, C. (2023, 10 juillet). Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs. SKEMA PUBLIKA.

³ Les promesses d'héritage sont toujours excessives et pourraient représenter 0,1% du PIB selon le cabinet Asteres et sa note de janvier 2024.

⁴ CIO, Londres 2012 : une démonstration spectaculaire d'égalité, de croissance et d'innovation, juillet 2022 : <https://olympics.com/cio/news/londres-2012-une-demonstration-spectaculaire-d-egalite-de-croissance-et-d-innovation>

POINTS-CLÉS DU TOME I DU RAPPORT PUBLIÉ EN JUILLET 2023

Le premier volet de notre étude était intitulé « *Le sport de demain, besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs* »⁵. Outre l'analyse et l'explication, il avait pour objectif de déceler les grandes évolutions du sport à 10 ans, à la fois probables et considérées comme nécessaires par les jeunes. Cela sur la base d'enquêtes quantitatives et qualitatives menées auprès de jeunes de diverses nationalités (7,6 millions de tweets publiés par 670 000 jeunes de 18 à 24 ans entre octobre 2021 et janvier 2023). A cela se sont ajoutés des entretiens et des sondages qualitatifs directs auprès de 95 étudiants de 18 nationalités différentes et de tous niveaux sportifs.

Ces analyses ont été présentées devant la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS 7) de l'UNESCO⁶, qui s'est tenue à Bakou, Azerbaïdjan, du 26 au 29 juin 2023. Trois points clés sur les attentes des jeunes en ressortent :

1. Les moteurs du sport les plus fréquents chez les jeunes sont de l'ordre du bénéfice personnel : ils parlent de santé et développement personnel, aussi de l'aspect ludique et plaisir du sport, et de l'aspect social et collectif.
2. Le sport est perçu comme un outil pour l'intégration, la cohésion et la mixité sociales.
3. Le sport est perçu comme porteur de valeurs universelles et les sportifs de haut niveau jouent un rôle primordial auprès des jeunes, celui de les inspirer.

LE TOME 2, OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport, plus politique que celui de juillet, le développe en s'intéressant d'une part aux modèles de gouvernance nationaux et internationaux du sport et à leurs qualités. D'autre part, il cherche à comprendre et anticiper les diverses facettes du sport et son rôle dans nos sociétés. Enfin, il présente des pistes d'action. Ce rapport se présente en six parties :

1. Des systèmes sportifs nationaux différents : l'analyse rapide de quelques grands modèles dans le monde montre des différences essentielles évidemment liées aux fondements politiques, culturelles et historiques.
2. Une dynamique d'uniformisation des modèles ? Comme les autres activités humaines, les influences liées aux mondialisations du siècle précédent tendent à gommer les différences entre les modèles sportifs.
3. Un point commun reste néanmoins bien visible : le sport est un objet (géo)politique, diplomatique et géoéconomique de plus en plus précieux pour les États.
4. Les modèles sportifs répondent-ils aux attentes des jeunes ? Le tableau général étant posé, il faut se demander si ces modèles, qu'ils soient originels ou non, sont satisfaisants pour les jeunes, et pour les autres.
5. Faut-il une gouvernance mondiale du sport ? Si oui, laquelle ? Les règles internationales existantes sont autant privées que publiques. Faut-il aller plus loin ? Dans quel sens ?
6. Finalement, qu'est-ce que le sport aujourd'hui ? Qu'en attend-on ? Quelles pistes d'évolution aux niveaux des politiques nationales et internationales ?

⁵ Vallée, S. Revel, C. (2023, 10 juillet). [Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs](#). SKEMA PUBLIKA.

⁶ L'UNESCO est l'Organisation des Nations unies en charge du sport. Elle s'appuie sur la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, créée en novembre 1978, révisée à plusieurs reprises et mise à jour en novembre 2015 la dernière fois.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

Les politiques publiques sportives sont extrêmement diverses d'un pays à l'autre. Il est toutefois possible de discerner quelques grands modèles d'organisation du sport : nord-américain, chinois, européen et au sein de l'Union européenne, français. Nous y ajouterons un aperçu des politiques africaines.

1. LE MODÈLE AMÉRICAIN : UNE GESTION LIBÉRALE DU SPORT

Les États-Unis n'ont pas de politique sportive fédérale affichée. Aucun département du gouvernement fédéral n'est entièrement dédié au sport et aucune agence centrale unique de coordination n'existe. Il n'y a pas de ministère des Sports. Toutefois, cette absence de coordination nationale ne signifie pas un désintérêt des autorités vis-à-vis des activités sportives. Que ce soit au niveau fédéral, des États ou des municipalités, on observe des financements à destination du sport universitaire et professionnel. On distingue également une supervision des cadres légaux par le Congrès, des enquêtes sur la gouvernance du sport olympique et paralympique mais aussi la prise en compte du sport comme outil de développement de puissance politique et de marchés.

À la différence du modèle européen, où les clubs sont aux fondements du modèle sportif, ce sont les écoles et les universités qui jouent ce rôle aux États-Unis, en tout cas dans la première approche qu'en ont les jeunes. Le sport est considéré comme une discipline éducative à part entière, qui permet notamment l'accès à l'enseignement supérieur au moyen de bourses destinées aux sportifs. L'activité sportive est un facteur déterminant de la réussite scolaire et de l'accès aux études universitaires. Sa place dans l'enseignement primaire et secondaire est importante, mais il est généralement payant pour les familles. Le sport y est organisé de manière diverse, souvent grâce à des sponsors privés, mais aussi par la mise à disposition de terrains publics. On note que la situation est inégale selon les territoires. Elle épouse largement la carte des différences sociales par ailleurs constatées. L'enseignement est conçu pour permettre aux enfants de développer des compétences sportives généralistes (vitesse, coordination, etc.) — ce que les Canadiens appellent *Sport/Physical Literacy* — nécessaires à une spécialisation au lycée dans un ou plusieurs sports. L'un des objectifs est de multiplier les chances d'obtenir une bourse sportive universitaire et d'intégrer une équipe du *National Collegiate Athletic Association (NCAA)*⁷. C'est ce système, avec une valorisation du talent sportif à un âge précoce, qui serait selon beaucoup d'observateurs la raison du premier rang mondial des États-Unis pour les performances olympiques et les succès de sportifs de haut niveau. La présence d'infrastructures et le financement de la recherche en sport constituent d'autres atouts, avec l'existence d'un système sportif professionnel précoce initié dès la fin du XIX^{ème} siècle. La présence d'une culture sportive liée à l'histoire récente du pays et à un besoin d'identification nationale vient renforcer cette dynamique favorable.

Après les études secondaires, le développement de la pratique sportive se poursuit pour les jeunes dans les universités, où le sport est aussi un moyen d'entrée, mais l'excellence reste cantonnée à de grandes universités privées. Dans les universités publiques, souvent sous-financées, le sport ne bénéficie pas des mêmes facilités.

La situation est plus contrastée qu'il n'y paraît de prime abord. Selon une émission de France Info du 24 janvier 2022⁸, aux États-Unis, en réalité moins d'un quart des jeunes de 6 à 17 ans font du sport une heure par jour en moyenne. L'éducation physique en outre n'est pas obligatoire aux États-Unis. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ce faible niveau de pratique sportive. Il y a par exemple dans la majorité des États, la possibilité d'obtenir des dispenses, et même de remplacer, au lycée, le sport par une autre matière. Quant aux activités sportives extrascolaires, elles ne sont pas accessibles à tous. Ce qui est synonyme de fortes disparités.

⁷ *National Collegiate Athletic Association*, association sportive américaine organisant les programmes sportifs de nombreuses grandes écoles et universités aux États-Unis.

⁸ France Info. (2022, 24 janvier). Quels sont les dispositifs censés favoriser la pratique sportive des élèves aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

Interrogé sur le système sportif américain, un ancien tennisman brésilien ayant intégré une université américaine grâce à une bourse sportive nous explique que le but principal du pays est de produire des champions pour les Jeux olympiques (JO) et les grands concours internationaux (Coupes du monde par exemple). Selon lui, le sport est soit une compétition (pour les sportifs) soit un divertissement (pour les spectateurs). Il le résume ainsi « *You play or you watch* ». Seuls les meilleurs peuvent rejoindre les équipes, après une sélection redoutable (« *try-outs* »). Les « oubliés du rêve américain » sont nombreux. Lors de la saison 2016-2017, 91775 sportifs ont joué au football américain et au basket en NCAA⁹ et seulement 303 ont réussi à passer professionnels en étant recrutés lors des drafts de la *National Football League* (NFL) et de la *National Basketball Association* (NBA).¹⁰

Les compétitions interuniversitaires sont suivies par la population au même titre que les compétitions professionnelles et sont extrêmement lucratives. Les universités de première division ont des revenus annuels pouvant chiffrer dans les centaines de millions de dollars, grâce notamment aux droits médiatiques des championnats de la NCAA¹¹. La March Madness américaine, le tournoi universitaire annuel de basket, génère à lui seul plus de 3,2 milliards de dollars de paris par an et plus d'un milliard en revenus publicitaires. Quant à ses droits télévisuels, ils dépassent également depuis 2010 le milliard annuel.¹²

Éléments sur l'organisation du sport américain

Les ligues fermées structurent le sport professionnel nord-américain. Les ligues majeures concernent le baseball, basketball, football américain, hockey sur glace et football (soccer) masculins, ainsi que le basketball et le football (soccer) féminin. Les équipes professionnelles qui les composent fonctionnent comme des entreprises privées et sont administrées de manière à maximiser leurs profits. En 2019-2020, 21 équipes (tous sports confondus) valaient plus de trois milliards de dollars. Tout l'enjeu de ces compétitions fermées, où les équipes sont les mêmes d'une saison à l'autre, est de créer un équilibre concurrentiel entre ces dernières afin de maintenir un degré minimum d'incertitude à chaque saison, et ainsi l'intérêt du public. Les ligues mettent ainsi en place des politiques de recrutement et rétention de sportifs : plafonds salariaux pour les athlètes, ou la *draft*, qui garantit chaque année que la distribution des nouveaux talents permette de rééquilibrer le niveau entre les équipes.

Les ligues sont également instigatrices de nouveaux sports sur le territoire. Par exemple, un mouvement s'amorce depuis quelques années aux États-Unis pour développer le rugby, sport encore méconnu outre-Atlantique. La *Major League Rugby*, créée en 2016 à Dallas, a officiellement lancé son premier tournoi en 2018 ; des clubs se forment en conséquence, comme le *Nola Gold Rugby*, créé en 2018 en Nouvelle-Orléans. Aucune commande apparente de l'État ou de la fédération nationale *USA Rugby* pour développer ce sport au sein de la population, simplement l'envie d'acteurs privés passionnés de rugby et qui ont vu l'opportunité économique de développer ce sport.

Le système olympique et paralympique est lui régi par un cadre législatif national, qui place l'USOPC comme son pouvoir central. L'USOPC travaille avec 45 fédérations nationales de sports olympiques (37 été et 8 hiver), et 5 fédérations pour les jeux panaméricains. La législation définit ses responsabilités et celles des fédérations nationales et instaure explicitement un devoir du gouvernement fédéral de ne pas s'immiscer dans les affaires sportives. L'USOPC est toutefois dans l'obligation de rendre compte annuellement de ses activités au Congrès. Les deux législations sont le *Amateur Sport Act* (1978 & 1996) et le *Safe Sport Authorization Act* (2017).

Le sport professionnel américain ne contribue que peu au développement du sport de masse. Il fonctionne dans une logique de marché. À ce titre, le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) rappelle qu'outre-Atlantique, « *hormis l'offre sportive proposée dans le système scolaire, il n'existe que peu d'offres qui ne discriminent pas par le coût d'entrée et très peu de compétitions organisées pour les amateurs*¹³ ». En même temps, le CDES souligne « *l'existence d'actions organisées par les ligues professionnelles nord-américaines, par le biais de*

⁹ *La National Collegiate Athletic Association*, ou NCAA, est une association sportive américaine organisant les programmes sportifs de nombreuses grandes écoles et universités aux États-Unis. Elle est composée d'environ 1 200 volontaires individuels et collectifs.

¹⁰ Sport universitaire, les oubliés du rêve américain - ARTE.

¹¹ Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, "The governance of sports in the USA", in *Sport Business in the United States*, Routledge, 2020.

¹² Sport universitaire, les oubliés du rêve américain - ARTE.

¹³ CDES, *Le modèle sportif européen : Bilan et perspectives*, p.38.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

fondations, qui permettent de promouvoir la pratique de la discipline, d'ancrer les ligues sur leur territoire et de défendre des causes caritatives.¹⁴ »

2. LE MODÈLE CHINOIS : L'ÉTAT À LA TÊTE DU SYSTÈME SPORTIF

À l'opposé du modèle nord-américain, nous trouvons le modèle chinois, où la gouvernance du sport est l'apanage de l'État et du Parti communiste chinois. Dans leur essai sur la politique sportive de Chine continentale, Zheng et al. datent le développement d'une culture sportive dès la proclamation de la République populaire de Chine en 1949. La caractéristique première du sport chinois est sa politisation¹⁵. Selon Lukas Aubin et Jean-Baptiste Guégan, le sport a d'abord été outil de construction nationale et de projection de puissance ; il s'agissait alors de « lier la force nationale à l'éducation physique »¹⁶. Vecteur de diplomatie, le slogan qui s'y rapporte et est encore cité aujourd'hui (nous l'avons retrouvé dans le tweet d'un jeune Chinois — voir tome I) est « *l'amitié d'abord, la compétition après* ». Le système sportif chinois est aujourd'hui politico-économique et au service du Parti et de l'État qu'il contrôle. Faire de la Chine la première puissance sportive d'ici 2049 est un objectif du gouvernement chinois.

Zheng et al. décrivent un système sportif avec une structure organisationnelle centralisée et pyramidale, où le Conseil d'État délègue son pouvoir à l'Administration générale du sport (GAS). Celle-ci comprend notamment 20 centres de gestion du sport, chacun responsable du développement de leur discipline ; parmi eux 14 centres gèrent les sports olympiques d'été et un ceux d'hiver. Depuis 2015, toutefois, les fédérations gagnent en autonomie dans une certaine mesure et se détachent progressivement de la GAS. Parallèlement à ce système hiérarchique national, un système hiérarchique provincial coexiste, dédié au développement du sport régional. Un lien de mentorat définit les relations entre les centres provinciaux et les centres nationaux. *In fine*, les premiers se conforment aux décisions des derniers pour toutes les questions d'ordre national et olympique.

Convaincue que la performance aux grands événements sportifs internationaux est un gage symbolique de sa modernisation et de sa puissance réaffirmée, la Chine a développé ce qui est considéré comme l'un des meilleurs systèmes de reconnaissance et d'entraînement de talents sportifs¹⁷. C'est la matérialisation de la politique du *Juguo Tizhi*, littéralement « *soutien de l'ensemble de la Nation au sport de haut niveau* ». Ainsi, depuis 1992, la Chine est systématiquement dans le top 4 des meilleures nations sportives en nombre de médailles aux Jeux olympiques d'été, et depuis 2000 dans le top 3. Cette action repose sur une articulation entre structures nationale et provinciale, et notamment sur le rôle incontournable des écoles, qui organisent des entraînements et signalent les meilleurs talents aux écoles sportives spécialisées, chargées d'entraîner les espoirs olympiques (« *Extracurricular sports school* » dans le schéma). Il existe un maillage de milliers d'écoles de ce genre à travers tout le pays¹⁸. Elles sont entièrement financées par l'État et gratuites pour les athlètes.

Aujourd'hui, le passage par ces établissements n'est plus la seule voie vers le sport de haut niveau. De plus en plus de clubs privés (et donc payants) forment des espoirs, notamment pour des sports naissants ou peu développés en Chine¹⁹.

Zheng et al soulignent que rééquilibrer les priorités de l'État entre sport de haut niveau et sport de masse est l'un des enjeux du sport contemporain en Chine. Le sport de masse a fait l'objet d'une attention accrue de la part du gouvernement ces dernières années, notamment dans sa dimension sanitaire. Faire de la Chine une puissance sportive mondiale passe aussi par la mise en œuvre d'une politique nationale de remise en forme. Plusieurs documents l'attestent : la politique n° 46 (2014), la politique n° 37 (2016) et le 13e Plan quinquennal pour le

¹⁴ *Ibid.* p. 32.

¹⁵ Jinming Zheng, Shushu Chen, Tien-Chin Tan & Patrick Wing Chung Lau, "Sport Policy in China (Mainland)", in *International Journal of Sport Policy and Politics*, 10:3, 469-491, 2018.

¹⁶ Lukas Aubin & Jean-Baptiste Guégan, Atlas géopolitique du sport, p.62.

¹⁷ Yang Ma & Markus Kurscheidt, "Modifying Tradition: Understanding Organization Change in Chinese Elite Sport Training at the Grassroots Level", in *Sustainability*, 2021, 13, 4049; pp. 13 and 2.

¹⁸ Ambassade de la République populaire de Chine au Népal, [article sur l'éducation physique en Chine](#), consulté le 10 janvier 2023.

¹⁹ Yang Ma & Markus Kurscheidt, pp. 10 & 12.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

développement du sport en Chine (2016)²⁰, le schéma pour la construction d'une nation sportive de premier plan de 2019.

3. EXISTE-T-IL UN MODÈLE EUROPÉEN ?

A l'échelle de l'UE, le sport n'est pas une compétence communautaire mais une compétence d'appui régie par le droit communautaire. Cependant l'implication accrue de l'Union européenne et spécifiquement de la Commission tend à développer des outils communs et à veiller à respecter un modèle européen défini a minima. Pour la Commission européenne, « il existe un modèle sportif européen, avec ses caractéristiques propres » qu'elle définit en 2022 dans la continuité de son *White Paper on sport* de 2007²¹. Ce modèle européen du sport présente les caractéristiques suivantes ²² :

- la liberté d'association,
- la structure pyramidale,
- le système ouvert de promotion et de relégation,
- l'approche par la base et la solidarité, ainsi que
- la création de communautés.

Les modèles sportifs des États européens sont multiples et divers, il n'y a pas d'homogénéité dans l'organisation du sport à l'échelle nationale. Une mission sur la gouvernance sportive, menée en 2017 par le ministère des Sports français distinguait trois systèmes distincts d'organisation : un premier caractérisé par une forte implication de l'État (Royaume-Uni), un second par une délégation de l'État au Comité olympique national (Italie) et un troisième par une collaboration étroite entre État et mouvement sportif (Allemagne, Pays-Bas, Espagne)²³. De la même manière, dans un rapport de 2021, le CDES (Centre de droit et d'économie du sport) soulignait que « *les États du Sud et de l'Est apparaissent plus interventionnistes que ceux du Nord et de l'Ouest, considérant la promotion et le développement du sport comme un service public qui doit être placé sous la tutelle de l'État* ». ²⁴ De cette diversité de modèles, peut-il jaillir des caractéristiques communes, transversales aux États, qui pourraient préfigurer à l'existence d'un modèle européen ? Qu'entend-on d'ailleurs par « modèle européen ? »

Le CDES, défenseur de sa protection, lui associe plusieurs « marqueurs incontournables » : le monopole des fédérations et leur pouvoir régulateur ; l'affiliation des sportifs au sein de clubs ; la participation des sportifs à une compétition unique ; l'organisation de compétitions ouvertes, sur le principe de la promotion/relégation ; le bénévolat des dirigeants d'instances sportives, structurées sous forme associative à but non lucratif ; l'idée d'absence de profit dans la pratique et la gestion de l'activité sportive ; le principe de solidarité entre le sport professionnel et le sport de masse ; les notions de fonctions sociales du sport, de maillage territorial du sport, d'intégrité et de formation ; l'organisation selon une structure pyramidale, avec le sport de haut niveau au sommet et le sport de masse à la base²⁵.

La Charte européenne du sport établie par le Conseil de l'Europe dès 1992, et revue en 2021, « *met en évidence les caractéristiques communes d'un cadre sportif européen, considéré par le mouvement sportif comme le modèle sportif européen, et de son organisation.* »²⁶ Dans un article de janvier 2021, le think tank Sport et Citoyenneté s'interroge pourtant sur la pertinence de la notion : « *[elle] a perdu une grande partie de sa consistance depuis son introduction à la fin des années 1990 [...] elle relève autant du mythe que de la réalité* »²⁷.

²⁰ Zheng & all., p.483.

²¹ European Commission: *White Paper on Sport*

²² Union Européenne : Principales caractéristiques d'un modèle européen du sport

²³ Fabien Canu, Olivier Keraudren, « Mission relative au modèle sportif français : État des lieux des relations entre l'État et le mouvement sportif », Inspection générale de la jeunesse et des sports, ministère des Sports, décembre 2017, p. 59-60.

²⁴ CDES, Le modèle sportif européen : Bilan et perspectives, p.49.

²⁵ *Ibid.* p.5-6 et 28-43.

²⁶ Charte européenne du sport révisée, 2021.

²⁷ Sport et Citoyenneté, Qu'en est-il du « modèle sportif européen », 25 ans après l'arrêt Bosman ? Colin MIEGE, président du comité scientifique de Sport et Citoyenneté, janvier 2021.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

Que dit l'Union européenne sur le sujet ? En 1997, la Déclaration commune sur le sport, annexée au traité d'Amsterdam souligne « *l'importance sociale du sport et en particulier son rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les hommes* ». En 2007 la Commission européenne reconnaissait toutefois que « *toute tentative de définition précise du modèle sportif européen atteint rapidement ses limites* », rappelant entre autres l'existence en Europe de compétitions fermées ou le cantonnement des compétitions ouvertes reposant sur la promotion/relégation aux seuls sports d'équipes²⁸. L'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne affirme que l'UE « *contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative* » et « *visé à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux* ».

Le sport dans l'Union européenne

La première intervention notable de l'UE dans le domaine sportif date de 1995, avec l'arrêt Bosman de la Cour de justice des Communautés européennes, autorisant la libre circulation des joueurs de football professionnels dans l'espace européen. Le Livre blanc sur le sport de 2007 constitue quant à lui la première initiative prise par la Commission pour traiter de manière approfondie les problèmes liés au sport.

Le sport devient une compétence d'appui de l'UE en 2009, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Elle ne peut intervenir qu'en soutien, coordination ou complément des actions des États membres.

Des programmes de travaux pluriannuels pour le sport sont lancés à partir de 2014, de même qu'un certain nombre d'initiatives destinées à encourager les citoyens à plus s'engager dans le sport et l'activité physique. La Semaine européenne du sport est par exemple, organisée chaque année depuis 2015 ; il existe des *Be Inclusive EU Sport Awards* et des *Be Active Awards* ; le programme Erasmus possède également un volet sportif.

En 2021, une résolution du Conseil des ministres des Sports européen²⁹ tente d'unifier les valeurs liées à la pratique sportive européenne, en indiquant leur attachement à défendre et promouvoir les principales caractéristiques de ce modèle, à savoir :

- la gouvernance des organisations sportives régies selon les principes de démocratie, de transparence, d'intégrité, de solidarité, d'accessibilité, de responsabilité sociale et de respect des droits fondamentaux ;
- la structure pyramidale sur une base nationale et par une fédération par sport ;
- la solidarité entre le sport professionnel et amateur ;
- la promotion de compétitions ouvertes avec système de promotion/relégation ;
- la fonction dans l'identité nationale ;
- ses fonctions sociale, éducative, culturelle et sanitaire.

Plus qu'un véritable système commun d'organisation, le modèle européen s'apparente aujourd'hui à une volonté politique de protéger des valeurs humanistes, alors que le monde sportif s'engage vers une logique de commercialisation toujours plus importante. Dans ce contexte, et nous le détaillerons plus bas, le modèle européen doit plutôt être compris comme un idéal à mettre en œuvre dans le respect du droit communautaire européen.

²⁸ Annexe du livre blanc sur le sport, 2007.

²⁹ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport 2021/C 501/01.

4. LE MODÈLE FRANÇAIS : L'ÉTAT AU CENTRE

Dans son livre *Sports et loisirs* de novembre 2016, Laurent Turcot rappelle que c'est sous l'impulsion du général de Gaulle, après l'échec du pays aux Jeux olympiques de Rome en 1960 (« *une piteuse vingt-cinquième place* ») que l'État français lance un grand mouvement pour démocratiser le sport et favoriser l'émergence d'une élite compétitive ainsi que performante. L'éducation physique organisée par l'État remonte cependant à loin. Elle est d'abord associée au ministère de la guerre, puis rattachée au ministère de l'instruction publique en 1921 et en 1936, un premier ministre des sports de plein exercice est nommé. Il s'agit de Léo Lagrange, qui défend l'idée que le sport et l'activité physique font partie de l'éducation. Par ailleurs, l'intervention de l'État dans le mouvement sportif date du gouvernement de Vichy en 1940, avec la rédaction d'une charte sur le sport, inscrite dans une politique hygiéniste. Par l'ordonnance du 28 août 1945, l'État a ensuite délégué une partie de ses pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs.

Le Code du sport dans son article L.100-1 rappelle que la promotion et le développement des activités physiques et sportives sont d'intérêt général, et énonce que celles-ci « *constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration, et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé* ». L'article 100-2 définit l'organisation du sport entre pouvoirs publics nationaux et territoriaux et structures privées : « *L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs structures sociales contribuent à la promotion et au développement des activités sportives. L'État et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées* ».

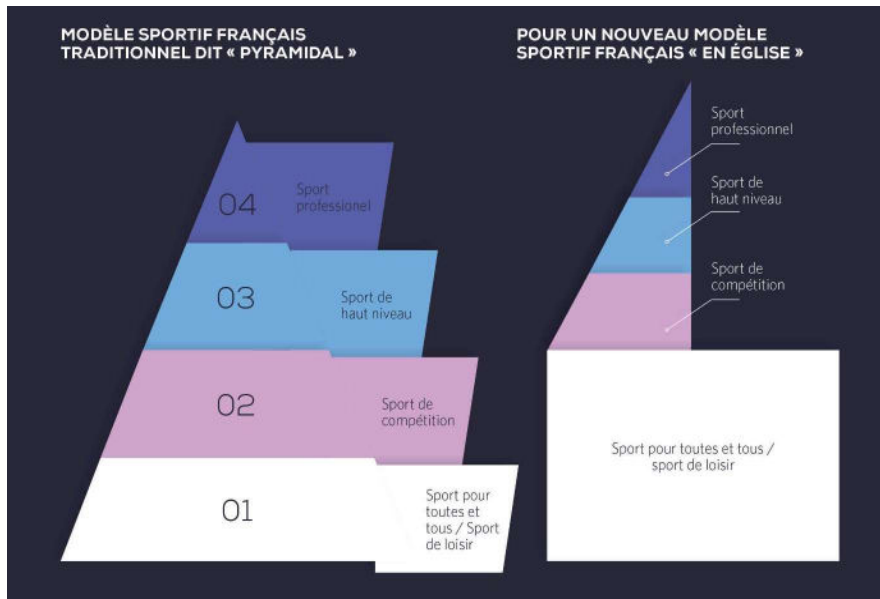
En 2023, le budget du ministère des Sports s'élève à 1,1 milliard d'euros, soit 0,3 % du budget de l'État. L'Agence nationale du sport, avec un budget estimé à 451 millions d'euros³⁰, soutient et finance 15 000 sportifs et sportives de haut niveau recensés par le ministère des Sports. Le financement principal revient aux collectivités territoriales. Selon un rapport de l'observatoire de la BPCE de mars 2022³¹, ces dernières y « *consacrent chaque année environ 12,5 milliards d'euros [...]. Équipements, soutien aux associations et clubs sportifs, manifestations sportives, sports scolaires : les collectivités jouent un rôle prépondérant dans l'économie du sport* ». Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la dimension économique du sport qui représenterait, en France, 2,6 % du PIB.

Le système sportif français traditionnel est un modèle pyramidal, avec le sport pour tous et toutes à la base, qui débouche naturellement sur le sport de compétition puis le sport de haut niveau et enfin le sport professionnel au sommet. Pour Patrick Roult, cofondateur de *l'Observatoire des imaginaires du sport*, ce modèle ne reflète plus les attentes d'aujourd'hui, le sport pour tous et toutes devant être une activité et une politique publique à part entière. Tandis que la compétition, le haut niveau et le sport professionnel étant de leur côté un objectif spécifique, selon ce qu'il appelle un modèle « en église » (schéma ci-dessous). En effet, toute pratique sportive n'est pas prédestinée à devenir une pratique compétitive de haut niveau, le commun des mortels pratiquant le sport par plaisir, comme un loisir, sans vocation particulière à participer à des compétitions.

³⁰ L'Équipe. (2021, 2 décembre). Le budget de l'Agence nationale du sport grimpe à 451 millions d'euros.

³¹ BPCE, Les collectivités territoriales, 1er financeur public du sport, mars 2022.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS



Source : Patrick Roul, cofondateur de l'Observatoire des imaginaires du sport.

La culture française du sport est encore une culture de l'entraînement pour la compétition, et non une culture de sport loisir ou de sport développement personnel. Pour cet expert, si la dialectique historique État/fédérations régit les politiques publiques du sport en France, celles-ci devraient au contraire être élaborées conjointement par différents acteurs des domaines de la santé, de l'éducation, par la Ville, pour être plus vertueuses et plus efficaces.

C'est la raison pour laquelle depuis quelques années, les politiques du sport tentent de mettre en place de nouvelles bases liées à la santé, l'éducation, le loisir, mesures qui se sont accélérées avec la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 (voir *infra*). Cela dit, la culture traditionnelle de compétition donne plutôt de bons résultats en termes de récompenses, si l'on considère le nombre de médailles obtenues³² par rapport aux autres pays et relativement à la population (voir *infra*)³³.

Un autre atout du modèle français est peu considéré, c'est celui de son historicité et de son patrimoine. La France possède un patrimoine sportif matériel et immatériel riche. Un patrimoine historique d'abord : nul n'a besoin de rappeler que Pierre de Coubertin, père de l'Olympisme, est français, ni que la France a eu très tôt des lois sportives, militaires d'abord puis éducatives. La France est en outre la 5ème puissance olympique de l'histoire. Elle dispose également d'un Musée national du Sport, situé à Nice, qui regorge d'archives visuelles. Les patrimoines sportifs architecturaux ont également leur importance : pensons à Roland Garros, mais aussi à d'autres joyaux des arts déco. Ce patrimoine sportif culturel gagnerait à être davantage valorisé, notamment dans les actions d'attractivité touristique en France, mais aussi auprès des spectateurs venant assister à des événements sportifs sur le territoire.

5. LA MISE EN LUMIÈRE DU MODÈLE FRANÇAIS A L'OCCASION DES JOP DE PARIS 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 mettent la politique sportive plus en lumière que jamais et donnent lieu, outre l'organisation elle-même, au développement de mesures nouvelles destinées à profiter de ce moment pour pérenniser les nouvelles pratiques qui auront été suscitées, également après la Coupe du monde de rugby de 2023 (plus de licenciés, plus de bénévoles, plus de pratique individuelle).

À l'occasion des prochains JOP de Paris, 45 000 bénévoles seront mobilisés et selon les organisateurs, déjà 300 000 candidatures ont été reçues. La RATP prévoit aussi la mobilisation de 3000 volontaires pour compléter ses effectifs de 19 000 agents déployés. Dès fin 2023, 1 700 personnes s'étaient déclarées intéressées. La culture

³² Rondeau, P. (2022, 25 décembre). La France est l'une des reines des sports collectifs, et c'est grâce à sa politique. Slate.fr.

³³ Les données comparées d'Arnaud Saurois présentent le modèle français comme étant performant mais perfectible. Il souligne la possibilité de le faire évoluer en le comparant aux systèmes européens présentant une efficacité plus grande. <https://infogram.com/autre-classement-olympique-jop-ete-hiver-2012-2022-1h0n25y517yez6p?live>

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

sportive française des clubs et des événements sportifs repose en effet sur le bénévolat, une valeur fondamentale du mouvement sportif. Pourtant, pour les clubs, c'est à la fois une force et une faiblesse, comme le faisaient remarquer plusieurs jeunes Français que nous avons interrogés en première partie d'étude.³⁴ Les bénévoles vieillissent et ne sont plus remplacés. Par ailleurs, la question du travail dissimulé et l'institutionnalisation du travail gratuit sous couvert de bénévolat sont des sujets qui se sont dernièrement imposés et politisés médiatiquement avec les JOP 2024³⁵. Une réflexion est à l'œuvre depuis fin 2023 pour encadrer et simplifier administrativement le régime du bénévolat et du volontariat sportifs.

Les annonces et les mesures se sont accélérées dans la période de préparation des JOP de 2024, et aussi, disons-le, dans la perspective de « l'Héritage », c'est-à-dire ce qui doit rester et être transmis après les JOP en termes matériels et immatériels. D'où les mesures prises pour généraliser 30 minutes d'activité physique quotidienne dès l'école primaire et l'expérimentation de deux heures de sport en plus par semaine pour les collégiens dans 700 établissements dès septembre 2023. Pour l'ensemble de la population, les maisons sport santé et 5 000 terrains de sport de proximité à déployer sont une autre dimension de l'héritage. Au même titre que les grands équipements construits pour l'occasion des JOP comme le Centre Olympique de Saint-Denis qui doivent pouvoir être réutilisés au profit de tous après les Jeux. La poursuite de la mise en œuvre des compétences et des savoir-faire acquis ou mis à jour par les entreprises doit aussi faire partie de l'héritage de Paris 2024, à l'instar de ce qui fut fait par la Grande-Bretagne après les JO de 2012.

Dans cette logique de sport bien commun, le gouvernement lance aussi la Grande Cause Nationale 2024, centrée sur la promotion de l'activité physique et sportive et augmente le budget de 7,3 %. Cinq priorités sont définies :

- la construction et la rénovation d'équipements sportifs ;
- la promotion de la pratique, notamment celle de la jeunesse, des femmes et des personnes en situation de handicap ;
- l'insertion sociale par le sport ;
- le combat pour l'éthique et l'intégrité sportives ;
- la réussite des sportifs tricolores.

Éléments sur l'organisation des JOP de Paris 2024

Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) a été établi par l'État en 2018, en lien avec le CIO. Son budget s'établit à 4,4 milliards d'euros (dont selon le rapport d'information des députés Stéphane Mazars et Stéphane Peu du 5 juillet 2023, 1,2 milliard d'euros du CIO, 1,4 de ressources de billetterie, hospitalité et droits de licence, 1,1 de ressources de partenariats, 0,2 de ressources diverses, 4% de financements publics pour les Jeux paralympiques). Le montant prévisionnel des achats s'élève à 2,372 milliards d'euros.

En effet, l'État a créé la Solidéo, l'établissement public chargé des infrastructures olympiques et paralympiques, constructions comme rénovations, qui demeureront après les Jeux. Le montant des financements publics nécessaires aux chantiers engagés s'élève à plus de 1,7 milliard d'euros. Environ deux tiers des fonds proviennent de l'État et un tiers des collectivités. Les contributions privées sont estimées à 2 milliards d'euros. Également, l'État finance l'ensemble des infrastructures de transport nécessaires pendant les jeux. La multitude de ces actions rend difficile le calcul précis des investissements étatiques, qui sont nombreux.

Le montant prévisionnel des achats du COJOP s'élève à près de 2,4 milliards d'euros. Près de la moitié de ces achats sont déjà fléchés vers les entreprises partenaires des jeux : 31,6 % vers les partenaires domestiques du COJOP et 15,9 % vers les 14 grandes entreprises partenaires du CIO (Allianz, Alibaba, Bridgestone, Intel, Omega, Panasonic, Toyota, Visa, Coca-Cola, Atos, Procter & Gamble, Deloitte, Samsung et Airbnb) qui bénéficient de droits et avantages marketing exclusifs. Les marchés restants (52,5 %) passeront par la commande publique classique. Comme le soulignent Stéphane Mazars et Stéphane Peu dans leur *Rapport d'information n° 1505 sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local*, « une part des retombées économiques échappera in fine aux entreprises françaises ».

³⁴ Voir tome 1 : Vallée, S. Revel, C. (2023, 12 juillet). Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs. SKEMA PUBLIKA.

³⁵ Franceinfo. (2023, 18 décembre). Paris 2024 : derrière le recours aux bénévoles, les craintes de travail dissimulé.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

Lors du colloque « L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : Questions de droit public », organisé le 17 novembre 2023, Laurence Folliot Lalliot, professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre mettait en garde les États-organisateur d'événements olympiques, qui doivent concilier leur volonté de « *maximiser le retour sur investissement que représente l'organisation très coûteuse des JOP* », avec l'obligation à la fois de « *tenir compte des règles de (non-) concurrence imposées par le CIO sur certains grands contrats* », et de respecter les règles nationales « d'obligations d'ouverture aux entreprises étrangères pour les contrats domestiques » de la commande publique sportive », ces règles n'étant d'ailleurs pas les mêmes selon les États.

L'emprise du CIO sur l'organisation des Jeux est donc forte, par l'étendue de ses financements d'abord et aussi par les règles d'achat mises en œuvre. Selon l'analyse de Laurence Folliot Lalliot, le CIO apporte près de l'équivalent de 3,55 milliards d'euros au COJOP et assure plus de 93 % des recettes du Comité d'organisation des Jeux olympiques. Le Code de la commande publique 2019 via son article L. 2512-2 permet d'écarter le Code et d'appliquer « *la procédure propre à une organisation internationale* » lorsque celle-ci finance entièrement l'opération ou bien une procédure dite « convenue » « *entre l'organisation internationale et l'acheteur lorsque le marché public est cofinancé majoritairement par cette organisation internationale* ». Dans son avis de 2019, le Conseil d'État a considéré que cette exception pouvait s'appliquer au CIO, **qualifiée d'organisation internationale non gouvernementale** par l'article 81 de la loi du 28 décembre 2017.

6. ELÉMENTS SUR LES SYSTÈMES AFRICAINS

On ne peut pas ne pas parler de l'Afrique dans une étude consacrée au sport international. En même temps, « l'Afrique » n'est pas une réalité unique, et nous nous concentrerons sur la question de ses systèmes et de sa place dans la mondialisation du sport.

Sur ce continent de 1,2 milliard d'habitants, 60 % de la population a moins de 24 ans. Le sport y apparaît donc par simple bon sens comme un enjeu particulièrement important à tous égards, comme dans d'autres pays mais de manière décuplée. Si le sport peut aider à la création de richesse, il est aussi explicitement mentionné par des experts privés ou gouvernementaux rencontrés comme une obligation absolue en termes de cohésion sociale, d'opportunités professionnelles, pour l'émancipation des jeunes et spécifiquement des filles et enfin pour lutter contre le désœuvrement et des prises en mains de toutes sortes.

Comme vu plus haut, l'industrie du sport représente entre 2 et 3 % du PIB mondial et un taux de croissance considéré comme stable de 4 % par an. Selon un ouvrage de *L'African Sports & Creative Institute* et Michel Desbordes³⁶, 90 % de cette richesse est générée en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Bien que fournissant des talents sportifs en abondance au reste du monde, le sport ne contribue qu'à environ 0.5 % du PIB africain. Tout l'enjeu est de créer sur place des infrastructures sportives matérielles et immatérielles (éducation, entraînement, etc.).

Les politiques publiques africaines y parviennent difficilement. Aux niveaux nationaux, surtout en Afrique francophone, l'héritage du passé a conduit à une gestion publique très centralisée et souvent bureaucratique. Quant à entrer dans le « système mondial », selon Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, après leur indépendance et soucieux de faire partie du système sportif mondial, les pays africains ont créé à cet effet des institutions sportives continentales telles que le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) en 1966 devenue une institution spécialisée au sein de l'Union africaine, l'Association des Comités Olympiques d'Afrique (ACNOA) créée en 1981 et les Confédérations Africaines du Sport. Ces diverses institutions permettent au continent d'être représentées. Cependant tout l'enjeu reste l'équipement du continent, notamment en infrastructures de proximité.

Toutefois, il ne faudrait pas en rester à ce constat en demi-teinte influencé par le passé car la situation évolue rapidement, c'était d'ailleurs le thème de la conférence « *L'Afrique au centre du jeu* » tenue à Abidjan le 26 octobre 2023³⁷. Depuis l'Afrique du Sud qui en 2010 avait organisé la Coupe du monde de football, le Maroc s'est doté d'infrastructures de rang mondial qui lui ont permis d'accueillir de nombreuses compétitions de football et la prochaine Coupe du monde en 2030, le Sénégal devrait être le lieu des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ)

³⁶ ECONOMIE DU SPORT EN AFRIQUE Réalités, Défis, Opportunités, 2022

³⁷ Kessous, M. (2023, 11 décembre). *L'Afrique, prochain terrain de jeu du sport mondial ?* Le Monde.fr.

I. DES SYSTÈMES SPORTIFS NATIONAUX AUX PRINCIPES TRÈS DIFFÉRENTS

en 2026, premiers jeux olympiques organisés en territoire africain, le Bénin se dote hors événement de vingt-deux terrains omnisports, les CAN (Coupe d'Afrique des nations) sont des événements de rang international, etc.

Plus profondément, des expériences réussies d'associations se sont mises en place, comme celle de Diambars, qui via l'attrait du sport forme des jeunes aussi à d'autres métiers, avec un savoir-faire d'ailleurs repris en France dans des quartiers exigeants.

Dans le domaine du sport comme dans d'autres, les échanges réciproques d'expérience entre pays africains et occidentaux sont très certainement sources de solutions innovantes, que doivent encourager les financements internationaux publics et les investissements privés authentiquement responsables.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

La mondialisation influence tous les modèles, de droit, de pensée, d'éducation. Le sport n'y échappe pas, qu'il s'agisse des types de sport, des régulations et même des politiques publiques. Tous s'hybrident et s'imprègnent doucement des pratiques d'autres régions du monde.

Selon Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, une nouvelle ère sportive a débuté dans les années quatre-vingt dans les pays occidentaux, avec la reconnaissance du fait économique des JO et du caractère professionnel des athlètes par le CIO réuni à Baden-Baden en 1982. Dans sa suite furent organisés les JO de Los Angeles de 1984 qui furent très bénéficiaires. Ce mouvement dans le sport reflète la globalisation économique et financière générale qui s'accéléra durant ces années.

1. VERS UNE MOINDRE DIVERSITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES ?

Les processus de mondialisation influencent d'abord le contenu des sports pratiqués ainsi que leur réglementation. Certains pays ont adopté la notion de sport national légalement défini. C'est le cas au Canada pour la crosse et le hockey sur glace, au Sri Lanka pour le volley-ball, aux Bahamas pour le cricket ou en Uruguay pour le sport de gaucho (*destrezas criollas*). Dans d'autres États, certains sports dominant depuis « toujours ». Aux États-Unis par exemple, les quatre sports des Ligues majeures sont traditionnellement rois. Ils attirent l'essentiel des pratiquants et des spectateurs : le football américain (NFL), le hockey (NHL), le baseball (MLB) et le basketball (NBA). La MLS, la ligue de football, s'y ajoute depuis sa création en 1993 et l'élan apporté conjointement par l'arrivée de Lionel Messi à Miami et le contrat de diffusion d'Apple. D'une durée de dix ans, il permet de garantir 238 millions d'euros de droits par an à la ligue. Ces ligues nationales professionnelles, comme la NBA aux États-Unis, tiennent à garder leur indépendance et leurs règles propres vis-à-vis des fédérations internationales. Par rapport à la FIBA, la Fédération internationale de basketball, les règles d'arbitrage, la durée de jeu et la distance entre les lignes et le panier varient.

Dans la réalité, un sport se distingue : le football. Il se développe de manière frappante et devient un quasi-sport national dans la majeure partie des pays du monde. Et là, c'est la FIFA³⁸ qui édicte les règlements pour le monde. Comme dans bien d'autres secteurs, la régulation internationale, et donc le modèle international de gouvernance qui l'accompagne, viennent directement percuter l'organisation nationale. Tout cela participe du même mouvement d'uniformisation des goûts des consommateurs. Avec les médias traditionnels, les multinationales du numérique l'ont compris et les événements du football professionnel de clubs et de sélections permettent des retombées économiques extraordinaires³⁹. Cette uniformisation s'accompagne d'une concentration financière et de la question de la répartition des sommes recueillies. Consciente de ces phénomènes, la FIFA a décentralisé l'organisation des compétitions dans les pays, en fournissant des cadres d'exercice et des règles.

L'esport a été peu mentionné par les jeunes dans notre enquête internationale. Cependant, si l'on parle de globalisation, il apparaît en lui-même comme le sport mondialisé par excellence. Il est et sera donc au même titre que les autres disciplines influencé par des modèles, des visions politiques, voire des valeurs. Et l'impact peut en être encore plus important.

2. VERS UNE COMMERCIALISATION GRANDISSANTE DU SPORT : L'EXEMPLE DE LA CHINE

Le sport international tend aujourd'hui vers une professionnalisation et une commercialisation grandissante. Et la Chine, où le sport a toujours été une affaire politique, n'est pas épargnée par ce phénomène. Depuis le milieu des années 1990, l'accent mis sur le sport par le gouvernement central chinois s'est progressivement déplacé de

³⁸ Fédération internationale de football association.

³⁹ Le budget opérationnel de la FIFA pour 2024-2026 est d'environ 11 milliards de dollars, la Coupe du monde du Qatar lui a rapporté à elle seule des revenus de 7,5 milliards de dollars.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

« sa fonction compétitive et diplomatique vers des aspects plus commerciaux et récréatifs⁴⁰ ». Les nombreux documents politiques produits depuis les années 2010 reconnaissent le fort potentiel économique du sport et s'attachent à développer son industrie et sa consommation.

En ce sens, la Chine déploie depuis plusieurs années une réforme de cette industrie. Alors que la structure de l'organisation du sport est traditionnellement très hiérarchisée et centralisée — avec à son sommet l'Administration générale du sport (GAS) — la Chine s'attache aujourd'hui à « dégouvernementaliser » la gestion du sport. Ainsi, en 2015 la fédération de football (CFA) fut la première fédération à quitter le giron gouvernemental de la GAS pour gérer ses finances et ressources humaines de manière indépendante. Suivait la fédération de basket (CBA) en 2017. En 2019, déjà 21 des 89 associations affiliées au GAS étaient devenues indépendantes⁴¹.

Parallèlement, le gouvernement chinois et la GAS ont mis en place toute une série de mesures visant à « *supprimer les obstacles administratifs et dynamiser le marché* »⁴². Citons par exemple la levée des restrictions relatives au droit des athlètes de l'équipe nationale à tirer profit de leur nom, image et réputation ou encore la reconnaissance des noms et logos des organisations sportives, des sites sportifs et des événements comme actifs incorporels susceptibles d'être commercialisés. À ce titre, le gouvernement encourage massivement l'investissement privé, dans un secteur traditionnellement financé par l'État.

Secteur à fort potentiel, la part de l'industrie sportive dans le PIB de la Chine a été multipliée par deux en moins de 10 ans⁴³ et la taille du marché a été multipliée par 75 % entre 2015 et 2019. L'ambition du gouvernement chinois comme énoncée dans la politique n° 46 est que le marché sportif atteigne les 5 trillions de RMB d'ici 2025, soit 650 milliards d'euros⁴⁴. À titre de comparaison, la taille de l'industrie sportive américaine s'élevait en 2021 à 430 milliards d'euros⁴⁵.

Le secteur du sport spectacle a toutefois été mis à mal avec la pandémie et la politique Zéro-Covid du gouvernement. En 2018, la *Chinese Super League* (CSL) était la 6^{ème} compétition footballistique la plus regardée au monde⁴⁶, loin derrière la Premier League anglaise. Après s'être distinguée par le versement des plus hauts montants sur le marché des transferts en 2016-2017⁴⁷ dans la continuité de la politique décidée par Xi Jinping visant à montrer sa puissance et favoriser l'émergence d'un rêve chinois, la situation a changé. La Chine du football fait face aujourd'hui à d'importants problèmes financiers, résultant du ralentissement économique impactant les entreprises finançant les clubs chinois. Une reprise en main de la CSL par le pouvoir chinois s'ajoute à cette dynamique négative. Les clubs ont été débaptisés, les salaires révisés unilatéralement à la baisse et les investissements dans le football ont été découragés.

Bien que le secteur privé prenne aujourd'hui une place considérable dans le sport chinois par sa contribution financière (sponsors, droits de diffusion, ligue professionnelle), il reste toujours strictement exclu des processus de décision de la GAS⁴⁸ et jouit pour l'heure d'un impact très limité sur l'orientation politique du développement du sport en Chine. Encore une fois, la Chine a su conserver sa spécificité « d'économie socialiste de marché » et un État fort, tout en embrassant la commercialisation du secteur.

⁴⁰ Guo Cai & Jeffrey Benz, "Annual Review on Sports Dispute Resolution in China", in *Commercial Dispute Resolution in China: An Annual Review And Preview* (2020), Law in Sports, an initiative of the Beijing Arbitration Commission/Beijing International Arbitration Center.

⁴¹ Jinming Zheng, Shushu Chen, Tien-Chin Tan & Patrick Wing Chung Lau, "Sport Policy in China (Mainland)", in *International Journal of Sport Policy and Politics*, 10:3, 469-491, 2018.

⁴² Guo Cai & Jeffrey Benz, *Ibid.*

⁴³ Statista, *GDP share of sports industry in China from 2012 to 2019 with an estimate for 2020*.

⁴⁴ Conversion en 2021

⁴⁵ Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, L'industrie du sport en Chine, 2021, p.2.

⁴⁶ Peter Upton, "Opportunity for Big Growth in Vjina's Sports Industry", in *China Briefing*, September 25· 2019.

⁴⁷ John Duerden, "Another Chinese Super League Setback as Chongqing Withdraws", in *AP News*, May 24· 2022.

⁴⁸ Zheng and all, p. 480.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

3. VERS UN NOUVEL INTÉRÊT DE L'ÉTAT FÉDÉRAL ÉTASUNIEN POUR LES AFFAIRES SPORTIVES ?

À l'instar de la Chine, les États-Unis ont récemment entrepris un mouvement de réforme de l'organisation du secteur sportif, mais dans une dynamique inverse à celle du gouvernement chinois, à savoir par une certaine « gouvernementalisation » de ce secteur traditionnellement privé.

L'exemple le plus marquant est celui de la réforme du système olympique et paralympique. Le cadre législatif fait du Comité olympique et paralympique des États-Unis (USOPC) l'organe central coordonnateur du système, tout en tenant le gouvernement fédéral éloigné des affaires sportives. Cependant, en 2020, le Congrès américain adopte une nouvelle législation, le *Empowering Olympic, Paralympic, and Amateur Athletes Act*, et obtient notamment le pouvoir de dissoudre le conseil d'administration de l'USOPC et de décertifier les fédérations nationales des sports individuels, une responsabilité originellement exclusive à l'USPOC. Cette nouvelle loi impose également à l'USPOC une plus grande responsabilité juridique envers ses athlètes.⁴⁹ Dans ce cadre, une Commission sur l'état des Jeux olympiques et paralympiques aux États-Unis a été créée. Elle a tenu sa première audition publique en septembre 2023.

Un second exemple, plus symbolique, selon les experts⁵⁰, est celui de la publication d'une stratégie nationale pour la jeunesse et le sport par le département fédéral de la Santé et des Services sociaux, en 2019. Ce document apparaît comme un marqueur de l'intérêt grandissant de l'État pour les affaires sportives.

Cette logique de « gouvernementalisation » n'échappe pas à la logique de commercialisation mondiale. Le sport universitaire, par exemple, maillon essentiel du modèle sportif américain, vit les premières heures d'une réforme organisationnelle majeure, dont les pouvoirs publics sont les acteurs, et qui en fera le théâtre d'une commercialisation accrue. En effet, traditionnellement, tout athlète recevant une compensation ou rémunération autre que sa bourse devait renoncer à son statut d'amateur et à sa participation aux compétitions interuniversitaires, et ce alors que le marché du sport universitaire est aujourd'hui estimé à 14,4 milliards de dollars.⁵¹ La NCAA, agence gestionnaire du sport universitaire, défend le statut d'amateur des joueurs au nom de la préservation du lien entre sport et mission éducative. En juin 2021, la Cour suprême des États-Unis statuait sur une augmentation progressive de la rémunération des athlètes. Aussi, plusieurs projets de loi visant à protéger le droit des athlètes à tirer profit de leur nom, image et réputation sont actuellement à l'étude au Congrès. En 2021, 28 États avaient déjà adopté de telles lois et de nombreux autres élaborent actuellement de nouvelles législations⁵². En réaction, la NCAA autorise depuis 2021 (temporairement) ses athlètes à signer des contrats de *sponsoring* ou d'équipementiers, etc.⁵³ Une législation fédérale sur le sujet est en attente.

4. QUELLE TRAJECTOIRE POUR LE MODÈLE EUROPÉEN ?

Les discussions autour d'un modèle européen du sport et de sa défense se sont rouvertes en 2021, à la suite de l'annonce par douze grands clubs européens — avant que neuf d'entre eux ne se rétractent presque immédiatement — de leur participation à la super Ligue européenne, projet de compétition fermée concurrente à la Ligue des champions. Elle prend modèle sur les Ligues nord-américaines ayant pour objectif la maximisation de la valeur marchande de leurs équipes membres⁵⁴. Vivement contestés par l'UEFA et la FIFA, et face aux menaces de sanctions, les trois clubs toujours engagés dans le projet de ligue dissidente (Real Madrid, FC Barcelone et Juventus) ont saisi la justice, accusant l'UEFA d'enfreindre le droit à la concurrence. Le 21 décembre 2023, et contre toute attente⁵⁵, la Cour de Justice de l'Union européenne leur a donné raison tout en précisant qu'une « *compétition telle que le projet de Super League ne doit pas pour autant être nécessairement autorisée* ».

⁴⁹ Dan Murphy, "New law gives Congress more oversight over the leaders of the U.S. Olympic and Paralympic Committee", ESPN, October 31, 2020.

⁵⁰ Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, p. 34.

⁵¹ Justin Byers, "College Athletes Could Earn \$1.5B This Year", Front Office Sports, October 6, 2021.

⁵² Dan Murphy, "Everything you need to know about the NCAA's NIL debate", ESPN, September 1, 2021.

⁵³ NCAA, communication du 30 juin 2021, « *NCAA adopts interim name, image and likeness policy* ».

⁵⁴ Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, p. 27.

⁵⁵ Le Monde, « Super Ligue : l'avocat général de la Cour de justice européenne donne raison à l'UEFA », 15 décembre 2022.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

En effet, la Cour étant interrogée, de façon générale, sur les règles de la FIFA et de l'UEFA, elle ne prend pas position, dans son arrêt, sur ce projet spécifique. »⁵⁶

Le projet de Super Ligue rouvre donc plus que jamais la discussion du modèle sportif européen, de ses valeurs et de sa gouvernance. En effet, dès novembre 2021, le Parlement européen émettait un rapport⁵⁷ dans lequel il inscrivait la « compétition ouverte » comme caractéristique du modèle sportif européen et rejetait « les modèles exclusivement fondés sur le profit ». Il mentionnait la Super Ligue dans l'exposé des motifs, comme projet « s'opposant à la dimension européenne du sport et cherchant à l'affaiblir ». Le Conseil de l'Union européenne adoptait par la suite la résolution sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport⁵⁸ (mentionnée plus haut) et listait la « commercialisation croissante » comme une menace au sport organisé en Europe et à ses valeurs. Les présidences slovène (1^{er} juillet — 31 décembre 2021) et française (1^{er} janvier — 30 juin 2022) ont particulièrement soutenu la nécessité de défendre et mettre en œuvre le modèle européen.

Dans un document datant de 1998, la Commission européenne appelait le sport européen « à réfléchir à la forme de son organisation pour les années à venir » dans le but d'éviter le « risque d'être écrasé sous la pression des intérêts économiques ». Plus particulièrement, la Commission évoquait la possible « mise en péril des associations sportives locales ».⁵⁹ En effet, et pour illustrer ce point, nous pouvons citer une étude du CDES de 2022 sur les attentes et besoins des acteurs du sport français, qui mettait en lumière les « inquiétudes [du mouvement sportif français] liées au développement des compétitions sportives par des organisations commerciales ». Pour les acteurs économiques français interrogés, c'était « le modèle sportif fédéral et [...] la difficile soutenabilité du modèle économique des clubs par des financements publics » qui préoccupaient⁶⁰.

Le marché mondial des grands événements sportifs est aujourd'hui estimé à 512,14 milliards de dollars (2023) et pourrait atteindre 623,63 milliards de dollars en 2027 ainsi qu'une croissance annuelle de 5 %⁶¹. Avec l'intensification de la marchandisation du sport et l'apparition de nouveaux acteurs, il apparaît capital de concilier les valeurs de volontariat, d'inclusion sociale, de solidarité et d'éducation avec la recherche de financements et le développement économique de la filière. **Face aux impératifs d'un modèle économique en mutation, une question se pose : l'Europe peut-elle rester compétitive, tant du point de vue économique que des performances, et en même temps ne pas perdre les spécificités de son modèle ?**

5. AFFRONTEMENT DES MODÈLES, CONCURRENCES, STRATÉGIES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET POLITIQUES

Le CDES, dans son rapport sur le modèle sportif européen érige le sport en « bien collectif » : « [...] utile au plus grand nombre [et dont] le coût de son financement est tel qu'aucun intérêt privé n'accepterait de le financer, n'ayant pas de certitude quant à la rentabilité de son investissement ».⁶² C'est également la position française, qui voit le sport comme un bien d'utilité sociale, ou bien commun, avec les notions de sport santé, de sport bien-être et de cohésion sociale qui lui sont attachées. Comme tout bien commun, le sport est ainsi géré par l'État et les collectivités territoriales, en bonne intelligence avec les partenaires privés pour ne pas être hors sol.

Pourtant, si la France a fait le choix d'un modèle sportif tourné vers l'intérêt général, ce n'est pas explicitement le cas de modèles concurrents comme celui des États-Unis. Le sport est davantage perçu comme du divertissement et de « l'entertainment », que comme un objet de santé publique permettant de « faire société ». Un exemple frappant est de comparer les profils des présidents des comités organisateurs des JOP des deux pays. Tony Estanguet, président du COJOP Paris 2024, est un ancien sportif de haut niveau, champion de canoë slalom, nommé par le président de la République. Casey Wasserman, président du COJOP Los Angeles 2028 est quant à

⁵⁶ Cour de Justice de l'Union européenne, Communiqué de presse n° 203/23, 21 décembre 2023.

⁵⁷ Le rapport donnera lieu à une Proposition de résolution du Parlement européen sur la politique des sports de l'Union européenne : bilan et pistes pour l'avenir (2021/2058(INI)).

⁵⁸ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les principales caractéristiques d'un modèle européen du sport 2021/C 501/01.

⁵⁹ Commission Staff Working Paper, "The Development and Prospects for Community Action in the Field of Sport", 20 September 1998, p. 7.

⁶⁰ CDES, Étude nationale sur les attentes et besoins des acteurs du sport : Une ambition commune pour le sport de demain, mai 2022, p.68 et 74.

⁶¹ [The Business Research Company, Sports Global Market Report, January 2023](#) : consulté le 8 février 2023.

⁶² CDES, Le modèle sportif européen : Bilan et perspectives, p.38.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

lui un homme d'affaires, PDG du conglomérat Wasserman, spécialisé dans les activités de représentation et de production dans l'industrie musicale, télévisuelle et également sportive. Cet exemple en dit long sur les différentes visions du sport, vu tantôt comme un bien commun géré par la sphère publique, tantôt comme une composante de « *l'entertainment* » global, gérée par des intérêts purement privés. Le développement du *sportainment* au cœur de l'industrie du sport et du divertissement est une tendance lourde et elle apparaît plus difficilement compatible avec les impératifs de solidarité, de développement et d'inclusion du modèle européen.

La question de la défense du modèle européen et plus particulièrement français se pose d'autant plus que l'actualité nous y invite. Depuis quelques années, différentes institutions, publiques et privées américaines semblent montrer un intérêt nouveau et croissant pour le sport français, que ce soit pour le fonctionnement du système sportif de la France ou pour ses « consommateurs » (on a pu noter de nombreuses visites d'universitaires, des demandes de membres du gouvernement fédéral, etc.). Les grandes entreprises et fonds américains font part d'un intérêt grandissant pour les clubs français, à l'instar de l'Olympique Lyonnais repris par John Textor et Eagle, du Toulouse FC racheté par Redbird Group ou de l'Olympique de Marseille et pour des entreprises du secteur de toutes tailles, en particulier riches en données ou spécialisées dans leur traitement

Les composantes de ces démarches concurrentielles sont diverses. Elles sont d'abord fondées sur l'acquisition d'actifs stratégiques, parmi lesquelles, comme dans tous les autres secteurs économiques, figurent les données (data), nouvelle « matière première immatérielle » et source de richesse. La supériorité conférée aux possesseurs de données n'est plus à démontrer et le sport n'y fait pas exception. Or en France celles-ci foisonnent et sont plutôt bien traitées dans les activités sportives, qu'il s'agisse des sportifs de compétition, des « consommateurs », des données de performance des matériels et des hommes, des données de santé des citoyens livrées (la plupart du temps par eux-mêmes) à partir de leur pratique, etc. Par leur capacité d'influence médiatique, marketing et sur les réseaux, les sportifs eux-mêmes deviennent également des actifs stratégiques, qui s'achètent si possible au plus bas et se revendent au plus haut. Autre attrait, les entreprises du sport possèdent ou gèrent souvent des infrastructures et ont une image et des savoir-faire, tous éléments qui se négocient. Enfin, le sport étant d'abord un phénomène ancré dans la société, il est un instrument idéal pour des influences voire des ingérences plus politiques.

Ces différents intérêts fondent les démarches des investisseurs, qui peuvent être nationaux ou internationaux, privés ou publics. Comme le souligne Isabelle de Crémoux, présidente du directoire de Seventure Partners, dans une tribune publiée dans Les Échos⁶³, « la filière sportive est un secteur solide dans lequel l'investissement est prometteur ». Elle estime en effet qu'un « investisseur ayant un horizon de 5 à 7 ans et possédant un portefeuille composé de ces sociétés de la filière du sport peut aspirer à des performances multipliées par 3 voire 5 fois. » S'agissant des investisseurs internationaux, qui sont les plus nombreux en France à l'heure actuelle, et au-delà de la transaction économique et de l'investissement direct étranger, qui peut être utile et légitime, une inquiétude émerge : celle que ces rachats s'accompagnent d'une vision importée du sport et différente de notre modèle initial, voire opposée. En même temps, et y compris au sein d'organisations internationales publiques, des théories se développent sur la nécessité de faire émerger des investissements privés certes guidés par la recherche de bénéfices mais qui dans le sport peuvent trouver à la fois une source de rentabilité et une finalité responsable.

Dans ces logiques croisées, le développement des grands événements, décrit plus haut, est largement soutenu par les grandes fédérations internationales. La FIFA par exemple, prévoit de créer dès 2025 une Coupe du monde annuelle des moins de 17 ans, et tous les deux ans une Coupe du monde des moins de 20 ans. La FIFA explique qu'il ne s'agit pas que de sport marchand, mais aussi d'un accompagnement à des États pour développer des pratiques collectives, grâce à ces événements. Ces nouvelles initiatives pourraient néanmoins accélérer la logique du sport spectacle et influencer les modèles.

S'il est indéniable que la multiplication des GESI stimule la participation sportive de tous et toutes, il faut veiller à ce que l'objectif lié au bien commun, quand il a été choisi par des gouvernements, prévale face à une logique de marchandisation déferlante venant de la part d'acteurs aussi voire plus puissants que les États. **Nous sommes à un tournant dans l'affrontement des modèles.**

⁶³ De Crémoux, I. (2023, 15 décembre). Opinion | [Le sport, terrain de jeu pour diversifier son portefeuille](#). Les Echos.

II. UNE DYNAMIQUE D'UNIFORMISATION DES MODÈLES ?

En France comme dans d'autres pays d'Europe axés sur le sport bien commun, il y a donc intérêt à réfléchir dans ce domaine comme dans les autres à la question de la souveraineté et de la préservation de notre modèle sportif mais aussi à son plein développement au regard de telles prévisions. En France, ces questions doivent aussi faire partie du fameux « Héritage », d'autant plus, pour ce pays, dans la perspective des JOP d'hiver de 2030.

Toujours en France, la question de la promotion et de l'exportation du modèle national est tout aussi importante, comme l'exprimait la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques à l'occasion de la seconde rencontre « Demain le Sport » organisée par France Info, l'Équipe et France Télévisions, le 19 septembre 2023. Paris 2024 est la vitrine de la vision française, mais aussi européenne du sport bien commun. **La ministre des Sports a insisté sur la nécessité de travailler le narratif sportif français et prendre part à la concurrence des messages qui a lieu sur le terrain sportif international.** Ce narratif pourrait largement contribuer au *soft power* français sportif mais aussi général.

Enfin, ce *soft power* français dans et par le sport pourrait mieux intégrer **la francophonie**, dont les fondamentaux ont beaucoup évolué, passant de « la » francophonie « aux » francophonies, dans une diversité géographique, sectorielle et de moyens. Le sport francophone fait l'objet en France d'une action soutenue de l'Etat, via notamment un Délégué ministériel à la francophonie au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette action d'influence appliquée est à souligner. Les IXèmes Jeux de la Francophonie se sont tenus à l'été 2023 à Kinshasa, malgré des prévisions pessimistes. Il y a clairement une synergie à exploiter entre sport et francophonie, dont on peut regretter la faiblesse dans le cadre des JOP de 2024 à Paris, d'autant que cette même année verra l'ouverture du Centre de la Francophonie à Villers-Cotterêts par le président de la République française. Le *Commonwealth* s'appuie d'abord sur une langue commune, ressource dont disposent aussi les centaines de millions de francophones dans le monde. L'accent mis sur la culture commune via la langue n'empêche nullement l'intégration dans la communauté mondiale. Manque aujourd'hui la prise en compte des aspects économiques et surtout, en particulier dans le sport, une alliance de politiques publiques et d'investisseurs privés pour promouvoir la langue de Pierre de Coubertin.

III. UN POINT COMMUN : LE SPORT, OBJET POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET GÉOPOLITIQUE

1. LES GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS, CATALYSEURS DES ENJEUX GÉOÉCONOMIQUES DU SPORT

Jean-Pierre Augustin expliquait dès 2011 que « *si la société est saisie par le sport, c'est parce que le sport est saisi par l'économie* »⁶⁴. Depuis les années 1980 et plus encore avec l'effondrement du modèle communiste, le sport a changé de dimension. Il constitue désormais une facette essentielle des processus de mondialisation et de leurs évolutions. Les États s'emparent alors du sport pour faire valoir leurs intérêts ; et la dimension économique n'est pas la moins importante. Pour le géographe français, « *le tournant économique de la mondialisation du sport et son rôle d'amplificateur médiatique de cérémonies planétaires* » sont précieux. La géoéconomie du sport permet d'exister dans la compétition internationale.

Sport, économie et mondialisation forment ainsi un trio inséparable. À l'échelle mondiale, avec 2 % du PIB global et une croissance portée par les marchés émergents, on estime à plus de 1 200 milliards d'euros le secteur du sport⁶⁵. Selon la dernière enquête BPCE⁶⁶, le sport en France représente 2,6 % du PIB pour un chiffre d'affaires en 2023, estimé à 71 milliards d'euros. Avec 128 000 entreprises de toutes tailles présentes sur l'ensemble de nos territoires, la filière au sens large représente près de 450 000 emplois⁶⁷. Le sport est loin d'être négligeable du point de vue économique comme politique. Il est devenu stratégique.

La Coupe du monde de rugby 2023 a également montré la capacité du sport à peser économiquement. Selon le bilan du comité d'organisation, publié en novembre 2023, la compétition a généré 2,4 milliards d'euros de retombées économiques, dont 1,2 milliard pour le secteur touristique. Elle a créé ou maintenu 41 000 emplois sur le territoire français. Elle a aussi permis de renforcer l'attractivité et le rayonnement de la France avec plus de 2 millions de visiteurs étrangers accueillis pendant la compétition.

Les grands événements sportifs internationaux sont un exemple parfait de l'importance de la géoéconomie du sport. Ils surclassent tout autre événement global. Les Expositions universelles ou le Forum Mondial ne parviennent à lutter en matière d'impact, de visibilité et de viralité. Les Jeux olympiques n'ont ainsi pas de concurrents... en dehors de la Coupe du monde de football. Les GESI sont le visage d'une humanité réunie en un seul endroit, un endroit qui d'emblée prend des allures de capitale globale. En termes économiques, une telle focalisation n'a pas de prix. Les Jeux olympiques sont un phénomène unique, véritable catalyseur géoéconomique⁶⁸. Ils permettent entre autres le développement des infrastructures, l'attractivité et le rayonnement international du pays hôte, la promotion et la visibilité des acteurs économiques locaux, tout en étant la vitrine des savoir-faire des champions locaux.

Les JOP de Paris 2024 s'inscrivent dans cette logique. Évidemment, il y a des coûts non négligeables d'organisation et des externalités négatives à considérer. Toutefois, selon les estimations, l'impact économique global de l'événement s'élèverait à près de 10 milliards d'euros, soit à peu près le montant revendiqué par le gouvernement britannique un an après les Jeux de Londres. Plus de 15 millions de visiteurs sont attendus, dont une majorité d'étrangers⁶⁹. Si l'impact direct sur le PIB n'excéderait pas les 0,1 % annuels⁷⁰, ses retombées économiques indirectes vont être conséquentes, et ce bien au-delà de la seule filière sportive. Cette manne

⁶⁴ AUGUSTIN Jean-Pierre, « Introduction : le sport attracteur d'organisation sociale et intermédiaire de la mondialisation. Sport as an attractor of social organization and intermediary of globalization », *Annales de géographie*, 2011/4 (n° 680), p. 353-360.

⁶⁵ Bernard Amsalem et Mohamed Mechmache, « *L'économie du sport* », CESE, juillet 2019.

⁶⁶ BPCE, La filière sport : [les challenges d'une championne](#), janvier 2023.

⁶⁷ Ce chiffre s'obtient si l'on cumule les emplois générés par les entreprises du sport (330 000) et le secteur associatif (115 000) selon [l'enquête BPCE](#) réalisée en 2020 avant la pandémie de Covid.

⁶⁸ Simon Chadwick.

⁶⁹ Étude d'impact du CDES, telle que reprise par la BRED.

⁷⁰ Paris 2024 : un impact économique encore incertain. (2024, 15 janvier). Banque des Territoires.

s'étend sur de multiples secteurs : du tourisme à l'hôtellerie, en passant par l'industrie du bâtiment, la sécurité, l'événementiel, les transports, les médias et tous les autres services connexes.

La géoéconomie du sport vient appuyer la puissance de l'État qui accueille.⁷¹ Elle profite à plein de la « puissance de l'imaginaire » que nourrit et suscite le sport.⁷² En termes de marketing territorial et de *place branding*, le sport propulse l'organisateur dans un moment qui n'existe que tous les quatre ans pour les Jeux d'été ou les Coupes du monde. L'Allemagne montre son intérêt avec l'accueil de l'Euro 2024 et la possibilité d'une candidature olympique en 2036, tout comme l'Inde. L'Arabie Saoudite avec les Jeux asiatiques ou l'accueil de la Coupe du monde 2034, les États-Unis avec la Coupe du monde de Football en 2026 et les Jeux olympiques en 2028, le Sénégal avec les Jeux olympiques de la Jeunesse en 2026, ne se privent pas de ces moyens de développement et de rayonnement. On voit même arriver des « marques groupées » avec la Coupe du monde de football 2030 attribuée collectivement au Maroc, au Portugal, à l'Espagne, à l'Argentine, à l'Uruguay et au Paraguay.

2. LES STRATÉGIES DE DIPLOMATIES SPORTIVES LIANT PUISSANCE ET CONQUÊTE DE MARCHÉS

Le sport « en raison de ses capacités symboliques est une ressource importante de toute politique étrangère »⁷³, il l'est d'autant plus qu'il concourt à construire, projeter et imposer la puissance douce des États par les images qu'un pays diffuse de lui-même pour le monde. C'est le fameux *soft power*, ou la capacité à élargir et utiliser son pouvoir d'attraction, d'influence et d'imposition, sans employer de moyens de coercition, tel que théorisé par Joseph Nye en 1990⁷⁴. Composante et marqueur du *soft power* contemporain, le sport se positionne ainsi au même titre que la culture et la langue comme un des instruments géopolitiques majeurs de notre époque. Élément de la diplomatie publique, le sport est un des vecteurs premiers de « la puissance de l'imaginaire », celle qui irrigue aujourd'hui nos écrans, nos réseaux et affecte notre vision du monde. Il contribue à l'attractivité des États, à leur rayonnement et à la construction maîtrisée, positive et performative de leur image internationale.⁷⁵

Les États-Unis en ont profité à plein lors de la décennie 1990 de l'épopée de la *Dream Team* de basketball mené par Michael Jordan, Magic Johnson et Larry Bird lors des Jeux olympiques de Barcelone en 1992. Renforçant l'image d'un pays vainqueur de la Guerre froide et au faite de la puissance, le basket NBA a accompagné le narratif d'un État qui gagne et qui seul s'impose, tout en nourrissant l'attirance folle de la jeunesse du monde pour les États-Unis. Associé aux performances des autres équipes américaines, au modèle de divertissement et de spectacle de ses ligues professionnelles (*sportainment*) et à une culture devenue hégémonique et sans contre-modèle depuis l'effondrement du monde soviétique, le sport est pour beaucoup dans l'image moderne et attractive que les États-Unis ont offerte au monde à la fin du siècle dernier.

Au Royaume-Uni, le sport joue ce même rôle. La *Premier League*, championnat de football professionnel anglais, regroupe les meilleures équipes du pays. Elle est suivie par des millions de fans à travers le monde, qui soutiennent leurs clubs favoris et achètent leurs produits dérivés. La *Premier League* génère ainsi des revenus importants pour la balance extérieure du Royaume-Uni. C'est même l'un de ses premiers produits d'exportation. Elle contribue aussi à nourrir une image positive de dynamisme, de diversité et d'excellence. En cela, elle sert l'influence et la capacité d'attraction de l'Angleterre et de tout le Royaume, *a fortiori* après le Brexit et dans le monde fragmenté actuel. Dans le cadre du programme de développement *Global Britain*, le football est un atout et ce n'est pas le seul pour permettre au Royaume Uni de se positionner dans la compétition internationale. Le pays mise depuis longtemps sur le sport pour renforcer sa « marque » et a su capitaliser sur les Jeux olympiques de Londres en 2012 pour la renforcer, notamment via la campagne « GREAT » lancée dès leur fin.

Le sport apparaît donc comme **un révélateur de la capacité des États à exister, rayonner et attirer**. Pour le meilleur comme pour le pire. L'échec sportif et la catastrophe médiatique de l'équipe de France de football à Knysna lors de la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud ont sensiblement affecté l'image nationale et internationale du pays. La lourde défaite du Brésil lors de la Coupe du monde 2014 face à l'Allemagne a contribué

⁷¹ Guégan, J. (2023, 5 décembre). [Paris 2024 : l'opportunité géoéconomique pour la France est unique](#). SKEMA PUBLIKA.

⁷² Lukas Aubin et Guégan Jean-Baptiste, *la Guerre du sport*, Tallandier, 2024 et Lukas Aubin et Guégan Jean-Baptiste, *Atlas géopolitique du sport*, Autrement, 2022

⁷³ Augustin Jean-Pierre, *Sport, géographie, aménagement*, Paris, 1995, p. 19.

⁷⁴ Joseph Nye, *Bound to lead: the changing nature of American power*, New York, Basic Books, 1990.

⁷⁵ Guegan, Jean-Baptiste, *Géopolitique du sport, une autre explication du monde*, Studyrama, 2023

à mettre un coup d'arrêt au *storytelling* d'un pays émergent à vocation mondiale, tout en affectant le moral national. Les JO de Rio en 2016 ont eu, sans succès notable, la même ambition, celle de relever à la fois l'image et le moral des Brésiliens, tout en bénéficiant aux entreprises locales⁷⁶. Le *soft power* sportif n'est donc pas anodin. Il offre une attention internationale et porte la lumière sur vous, au risque de tout montrer. Il est à considérer à l'heure de la mondialisation de l'attention, des médias numériques et des réseaux sociaux comme un levier de puissance à manipuler avec précaution et à articuler avec une politique de puissance classique. Le négliger, c'est se priver d'un outil d'une rare efficacité. Le suremployer, c'est risquer de s'exposer à ce que l'on appelle le *soft disempowerment*, c'est-à-dire une exposition négative, critique et contre-productive comme le Qatar a pu en faire les frais avant la Coupe du monde 2022.

La Corée du Sud⁷⁷ l'a bien compris. 3^{ème} puissance sportive d'Asie, ses performances globales la positionnent au 12^{ème} rang mondial du *World Sport Ranking* 2022. Elle a déjà coorganisé une Coupe du monde de football en 2002 avec le Japon et deux Olympiades en 1988 et en 2018. Pourtant, la priorité stratégique du pays n'est pas le sport traditionnel, mais l'*e-sport*. Le marché sud-coréen représente 257,8 millions d'euros en 2023, soit presque le double du marché français. Les résultats parlent en faveur de cette politique nationale soutenue activement par l'État et les *chaebols*⁷⁸. En 2023, les équipes sud-coréennes ont par exemple remporté 7 des 12 championnats du monde de *League of Legends*, l'un des principaux jeux *e-sport* compétitifs.

Une autre dimension importante du *soft power* réside en **la capacité des États à influencer sur les règles**, les règlements et les normes en fonction de leurs intérêts. Nous pourrions même parler de *smart power*, l'influence économique relevant à la fois du *soft* et du *hard power*. Ici encore, le Royaume-Uni a su faire de l'organisation des JO de Londres 2012 une arme de compétitivité. En effet, le Comité des Jeux olympiques de Londres, aux côtés de la *British Standards Institution*, a été une partie prenante essentielle dans la formulation d'une norme ISO sur la durabilité des grands événements, publiée à la veille des JOP⁷⁹. Cette implication dans l'écriture de la norme a permis à celle-ci de refléter les pratiques des entreprises anglaises ayant participé à l'organisation des JOP. Ces dernières peuvent ainsi se targuer d'être certifiées de la norme ISO et de l'avoir déjà implémentée, ce qui leur offre un avantage concurrentiel immense lors des réponses à appels d'offres sur d'autres événements de grande ampleur. L'Association française de normalisation (AFNOR) a décidé à l'occasion des JOP de Paris 2024 de reprendre cette norme pour lui apporter une touche plus française. Elle peine à impliquer les entreprises françaises dans ce travail, démarré trois ans avant les JO, ce qui est relativement tard à l'échelle de la norme.

Comme le faisait remarquer l'un des experts que nous avons rencontrés, il est essentiel pour les États européens et notamment la France de **défendre une vision stratégique des filières sportives pour mettre en valeur et exporter les savoir-faire dans les grands événements sportifs internationaux**. Un des exemples cités était celui de la coopération en matière de défense entre les gendarmeries française et qatarienne lors de la dernière Coupe du monde masculine de football. Sur ce sujet, nous pouvons aussi mentionner les travaux de l'initiative « *Towards an EU Sport Diplomacy* »⁸⁰, portée par l'IRIS et qui s'emploie à développer une diplomatie sportive de l'Union européenne. Les JOP de Paris 2024 pourraient aussi être l'occasion de mettre en œuvre une stratégie sportive francophone. Quoi de mieux que le sport, langage universel s'il en est, pour solliciter l'imaginaire des spectateurs ?⁸¹

⁷⁶ Pinot de Villechenon Florence et Lopez Rizzo Humberto, PME et grands événements : Les JO de Rio 2016, source de confiance et de légitimité, CERALE / ESCP, septembre 2023.

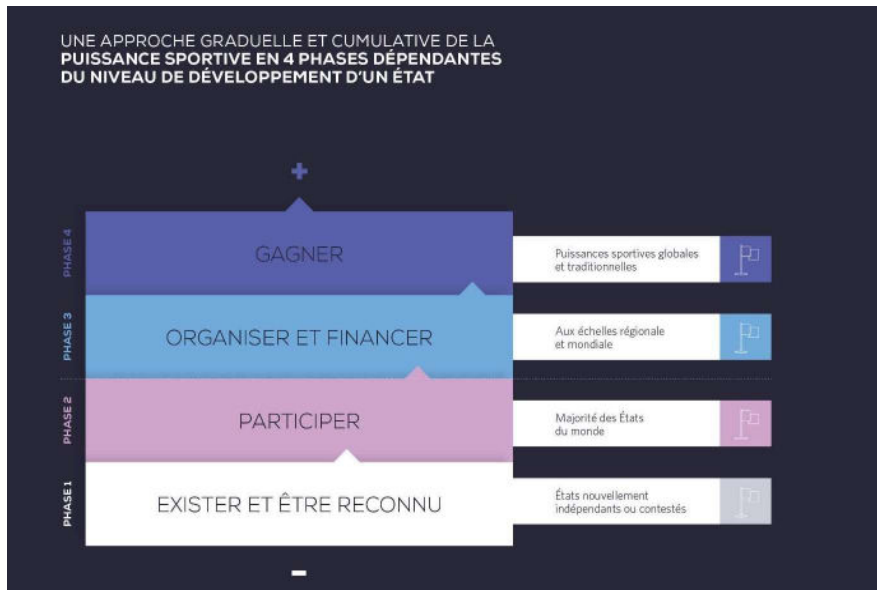
⁷⁷ Lukas Aubin et Guégan-Jean-Baptiste, la Guerre du sport, Tallandier, 2024

⁷⁸ Grands conglomérats tels que Samsung, SK Telecom et LG.

⁷⁹ Norme ISO 20121 :2012, Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle.

⁸⁰ Porté par l'IRIS et cinq autres institutions européennes

⁸¹ Conférence SKEMA Publika, « Francophonie et influence, d'aujourd'hui à demain », octobre 2023.



Source : *La puissance sportive, une approche graduelle*, Jean-Baptiste Guégan

3. LE SPORT COMME OUTIL POLITIQUE POUR CONSTRUIRE UNE NATION ET SA NOTORIÉTÉ

Le sport permet d'affirmer et de mettre en scène la cohésion nationale, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Ce faisant il est un élément contribuant à développer, affirmer ou raviver une identité nationale, qu'elle soit réelle (Russie, Brésil, Chine), en construction récente (Soudan du sud, Kosovo, Croatie) ou fantasmée (Etats-Unis post- raciale, Allemagne *multikulti*, France Black-blanc-beur). Le sport s'impose comme un marqueur identitaire fort par sa capacité à représenter un territoire et à incarner le phénomène national. Le fait sportif devient ainsi un moyen au service de la construction d'une nation (*nation building*), et de sa notoriété (*nation branding*⁸²). Créé par Simon Anholt, le concept de *nation branding* invite les États et collectivités à construire leur identité marketing en fonction de critères simples qui permettent d'en positionner les différentes facettes et d'en faire la promotion à l'étranger. Découle de cette idée d'une « marque pays », un storytelling ou narratif, que l'on appellera le « *country telling* ». Deux usages en découlent. Le ***nation building***, tout d'abord, c'est la capacité d'un État de construire un sentiment commun de fierté et d'appartenance à la communauté nationale. Gagner permet de créer l'unité nationale comme ça a été le cas au Qatar ou de faire la promotion de son illusion. Ensuite, vient le ***nation branding***, davantage tourné vers l'extérieur. Le *nation building* se concentre sur la communauté nationale de l'État concerné et sur ses diasporas là où le *nation branding* est plus tourné vers l'étranger et le monde.

Ces deux politiques de *nation branding* et de *nation building* se nourrissent l'une l'autre, et c'est en ce sens qu'il faut entendre la politique sportive menée par le Qatar⁸³ depuis 1995. Symbole de la désoccidentalisation du monde, le Qatar est, avec la Chine, le premier pays non occidental post-guerre froide à faire du sport une priorité pérenne de sa stratégie politique. En 2008, son gouvernement a formulé une vision nationale qui s'étend jusqu'en 2030, avec objectif de lancer un processus de transformation nationale, dont le sport est une partie intégrante. Pour ce « micro-Etat », à la fois jeune,⁸⁴ mais puissant financièrement, le sport a un rôle manifeste de cimentation sociale et de construction de l'Etat-Nation, alors que 90 % de ses habitants sont des ressortissants étrangers et que la stratification sociale y est importante⁸⁵. Le sport est aussi pour le Qatar la garantie d'exister et d'être reconnu rapidement sur la scène internationale, en utilisant son besoin et sa capacité d'investissement financier pour construire un capital géopolitique à moyen terme. La stratégie sportive est orchestrée et menée en réseau, par des acteurs de natures diverses. Elles impliquent aussi bien des fonds souverains comme Qatar

⁸² Concept créé par Simon Anholt.

⁸³ Mourad El Bouanani, Alexandre Buzenet, Jean-Baptiste Guégan, Qatar, *Dominer par le sport, géopolitique d'une ambition*, Bréal Studyrama, 2023

⁸⁴ Indépendant depuis 1971. Protectorat britannique auparavant.

⁸⁵ Simon Chadwick : [Video] [Coupe du Monde au Qatar : survie géopolitique, menaces sécuritaires et construction nationale](#). SKEMA PUBLIKA.

Investment Authority que des entreprises et structures institutionnelles qatariennes (Qatar Foundation, Qatar Airways...) tout en incluant des particuliers issus ou non des cercles du pouvoir comme Nasser Al Khelaifi, le président du PSG ou des membres des branches de la famille souveraine Al Thani.

La Coupe du monde de la FIFA 2022 a contribué à ancrer les ambitions du Qatar et fut l'un des principaux moteurs de son programme de construction nationale. Selon les estimations, le pays a dépensé environ 240 milliards de dollars pour préparer le tournoi. Les dépenses ont été consacrées à la construction de stades ultramodernes, mais aussi à la création d'infrastructures civiques, notamment un réseau de métro, de nouvelles routes, des parcs publics et des bâtiments commerciaux et résidentiels. Elle a également servi de vitrine en s'appuyant sur une mise en scène du folklore et de l'identité et de l'histoire du Qatar et de la région, pour rappeler aux États occidentaux notamment, que le pays possède une histoire et civilisation propres, pré-datant l'arrivée des colons britanniques. Le pays est, en outre, rapidement devenu l'incarnation des valeurs arabes, aidé par les performances de l'équipe nationale marocaine qui s'est hissée jusqu'en demi-finales. Dès 2010⁸⁶, Mohamed Jaham Al Kuwari, alors ambassadeur du Qatar en France, déclarait : « *La candidature qatarie n'était pas celle d'un pays, mais d'une région, le Moyen-Orient, et d'une civilisation, le monde arabo-musulman.* »

L'Arabie Saoudite inscrit également sa Vision 2030 dans ce contexte. À la suite de l'ascension de Mohammed Ben Salmane au titre de prince héritier en 2017, le pays s'est lancé dans un vaste programme d'investissement dans le sport, aux moyens financiers inédits. Quelques jours après la fin de la Coupe du monde de football 2022, le club saoudien d'Al Nassr réussit à s'attacher les services de Cristiano Ronaldo, l'un des meilleurs joueurs de l'histoire et quintuple ballon d'or. Dans les mois qui suivent, des dizaines de joueurs de renommée mondiale prennent le même chemin : Karim Benzema, N'Golo Kanté, Riyad Mahrez ou encore Neymar. Le fait d'être associé à certains des joueurs de football les plus célèbres du monde contribue à conférer des avantages en termes d'image et de réputation à un pays qui cherche à repositionner sa marque nationale. Le pays accueillera d'ailleurs la Coupe du monde de football 2034⁸⁷. Mais l'Arabie Saoudite ne s'arrête pas au football. Au moment d'écrire cette partie du rapport, le Fonds public d'investissement du pays était en négociation pour associer sa ligue de golf dissidente (LIV Golf, créée en 2021) à celle des États-Unis (PGA Tour). Le pays sera organisateur des Jeux asiatiques d'hiver de 2029 à Trojena, une ville en projet de construction⁸⁸ et il accueillera la Coupe du monde de football 2034. Le gouvernement saoudien a également identifié l'*e-sport* comme un secteur clé pour la croissance dans le cadre de Vision 2030, il prévoit d'y investir à hauteur de 38 milliards de dollars d'ici à 2030.

Le sport est ainsi devenu en Arabie Saoudite une industrie d'État et une stratégie politique. De nombreux observateurs décrivent cette politique d'investissement massif comme un exercice marketing de « *sport washing* » qui doit permettre d'atténuer l'image autoritaire du pays et de soutenir sa volonté de la moderniser. Ça ne l'empêche pas d'être aussi un exercice important de transformation nationale, s'inspirant de l'expérience de ses voisins les plus proches. Pour le prince héritier Mohammed Ben Salmane, le sport doit contribuer à la croissance du PIB, accroître la productivité, promouvoir l'entreprise privée, stimuler l'innovation et favoriser la croissance d'un écosystème sportif. Parallèlement, l'objectif est d'appuyer les politiques sociales, en prolongeant le programme de réformes en matière d'égalité femme-homme qui a débuté en 2018.

Le Qatar a peut-être été un peu le premier à agir, mais l'Arabie saoudite s'avère être un suiveur très rapide. Les multiples références à ces deux États n'ont pas vocation à suggérer que l'argent du pétrole et du gaz est une condition préalable pour réaliser des investissements sportifs efficaces. Il s'agit de souligner l'importance que le sport revêt aujourd'hui sur le plan géopolitique et économique. La promotion de la santé, du bien-être ou de la cohésion sociale est un rôle que le sport a joué pendant des siècles et qu'il continuera probablement d'endosser. Mais le sport s'impose toujours plus comme un moyen d'accumuler du pouvoir.

⁸⁶ Le Monde. (2010, 20 décembre). [Pourquoi le Qatar a emporté l'organisation de la Coupe du monde 2022.](#)

⁸⁷ Seule nation asiatique à s'être présentée, elle a obtenu l'organisation de l'événement sans qu'un vote ne se tienne.

⁸⁸ Ici encore, l'Arabie Saoudite était le seul candidat à la tenue d'un événement qui ne s'est pas déroulé depuis 2017, faute de candidats à l'organisation.

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES (ET DES AUTRES) ?

Nous tenterons ici d'apprécier si les politiques menées correspondent aux attentes des jeunes publics, telles qu'exprimées dans le tome 1 de notre étude, « *Le sport de demain, besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs* », publié à l'été 2023⁸⁹, et comment elles pourraient le faire. Néanmoins nous ne pourrions pas ne pas évoquer les autres publics, les « anciens jeunes » et les « futurs moins jeunes » ... Et surtout, nous rechercherons les meilleures pratiques.

1. COMMENT COMPARER LES DIFFÉRENTS MODÈLES SPORTIFS ?

On peut comparer ces modèles selon plusieurs critères : les résultats des compétitions sportives internationales, en distinguant ou non entre médailles olympiques et performance des sportifs de haut niveau, la participation sportive, la satisfaction des citoyens, le succès médiatique, etc. Diverses enquêtes se sont penchées sur le sujet. Sans prétendre être exhaustifs, nous en exposerons plusieurs, et autant que possible les bases de leurs méthodologies. Si logiquement les premiers critères donnent lieu à des résultats similaires, les autres dévoilent des résultats plus singuliers.

◆ Les résultats dans les compétitions sportives internationales

La performance sportive des États est communément jugée lors de grands événements internationaux et notamment lors des Jeux olympiques. Le nombre de médailles est l'indicateur le plus souvent retenu pour jauger de la qualité sportive des États.

Selon un article du Monde du 23 juillet 2021⁹⁰ : « *Depuis les premiers Jeux olympiques modernes d'Athènes en 1896, 34 088 médailles (or, argent ou bronze) ont été distribuées. Les États-Unis survolent le classement des délégations les plus décorées, avec plus de 5 000 médailles gagnées (dont près de la moitié en or, toutes disciplines confondues), devant l'URSS (2 063 médailles), le Royaume-Uni (1 985), l'Allemagne (1 779) et la France (1 627). Si l'on ajoute à l'URSS disparue les 905 médailles de la Russie (on laissera de côté les autres composantes de l'URSS), les scores se rapprochent. La Chine compte 909 médailles depuis 1992* ». Les chiffres établis par Wikipédia à partir des classements du CIO par discipline compilés donnent à peu près le même classement global, bien qu'avec des chiffres bruts différents.

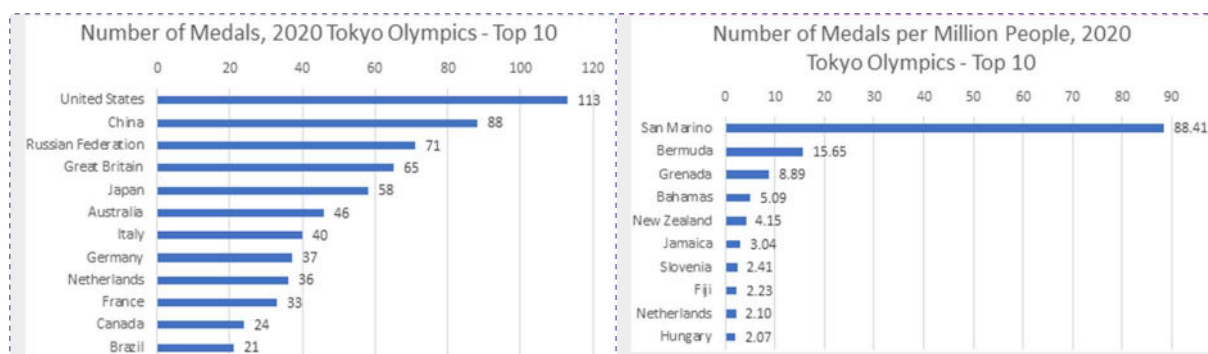
Ces classements de performances sportives sont confirmés par un autre classement, celui annuel de *Greatest Sporting Nation*⁹¹ : les États-Unis, la France et la Chine remportent le plus de compétitions en 2022, mais la Norvège, la Croatie et la Slovaquie arrivent première, deuxième et troisième pour le classement *per capita*. De la même manière, ce sont les États-Unis et la Chine, qui sont leaders des JO de Tokyo 2020 en nombre de médailles remportées. Toutefois, **si l'on rapporte le nombre de médailles à la taille de chaque population, une réalité tout autre apparaît** : les États-Unis descendent à la 59^{ème} place et la Chine à la 78^{ème} place. Des États aux plus petites populations apparaissent en tête du classement : Saint-Marin, Les Bermudes, Grenade, les Bahamas, la Nouvelle-Zélande, la Jamaïque, la Slovaquie, les Fiji, les Pays-Bas et la Hongrie.

⁸⁹ Voir tome 1 : Vallée, S. Revel, C. (2023, 10 juillet). Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs. SKEMA PUBLIKA.

⁹⁰ Imbach, R. (2021, 23 juillet). JO de Tokyo 2021 : qui a remporté les 34 088 médailles décernées depuis la création des Jeux ? Le Monde.fr.

⁹¹ Greatest Sporting Nation, classement issu de l'analyse et de la compilation des résultats des compétitions internationales de 77 sports (20 de plus que les sports olympiques) chaque mois.

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES ?



Source : <https://medalspercapita.com>

Le chercheur Arnaud Saurois s'est également appliqué à représenter quatre classements, selon l'ordre du CIO, la qualité des médailles (or, argent ou bronze), le rapport à la population et le rapport au PIB. Dans ces deux dernières catégories, la Norvège et les Pays-Bas arrivent en premier et en deuxième⁹².

La toute première étude SPLISS parue en 2009⁹³ compare les résultats sportifs aux compétitions internationales et les modèles sportifs de six nations : la Flandre et la Wallonie (Belgique), le Canada, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni. Les auteurs rappellent que **de nombreux travaux attribuent plus de la moitié des succès sportifs à des facteurs macro comme la taille de la population et la richesse du pays. L'autre moitié serait le résultat de politiques ciblées sur le sport de haut niveau.** Si les résultats de l'étude ne sont pas concluants, ils donnent des pistes pour la mise en place d'un système sportif de haut niveau efficace. Les auteurs identifient ainsi **quatre facteurs prioritaires : les ressources financières, le soutien aux athlètes et à l'après-carrière, les équipements d'entraînement et la formation des coaches.**

La dernière étude SPLISS de 2015⁹⁴ couvre 15 nations : Canada, Brésil, Belgique (Flandres et Wallonie), Danemark, Estonie, Finlande, France, Pays-Bas, Irlande du Nord, Portugal, Suisse, Corée du Sud, Japon et Australie. Elle n'identifie pas de recette magique qui pourrait être reproduite à tout contexte, mais émet, entre autres, les observations suivantes :

- Les financements sont essentiels au succès sportif, mais insuffisants si non accompagnés de politiques efficaces.
- Les nations utilisant leurs ressources financières le plus efficacement démontrent une forte coordination nationale, une structure décisionnelle claire ou encore une forte implication des athlètes et des entraîneurs dans le processus d'élaboration des politiques, etc.
- **La participation sportive des citoyens et le développement des talents ne sont pas des priorités pour le succès à court terme, mais peuvent apporter des avantages compétitifs à long terme.**

Le nombre de médailles, en plus de refléter l'excellence sportive d'une nation, n'est pas qu'un élément de fierté nationale. Il est aussi un puissant levier de popularité des pratiques sportives concernées auprès des populations.

◆ Le niveau de pratique sportive des citoyens à travers le monde

Le niveau de pratique sportive des citoyens est un autre indicateur de la réussite du modèle sportif.

Une étude Ipsos de 2021 réalisée dans 29 pays révèle que **les Néerlandais sont les plus actifs physiquement.** Ils consacraient 12,8 heures par semaine (près de deux heures par jour) à pratiquer du sport. Les Allemands et les Roumains viennent ensuite, avec respectivement 11,1 et 11 heures d'exercice par semaine. Parmi les

⁹² Autre classement olympique JOP été + hiver 2012-2022. Infogram.

⁹³ Bosscher, Veerle & Knop, Paul & Van Bottenburg, Maarten & Shibli, Simon & Bingham, Jerry. (2009). *Explaining international sporting success: An international comparison of elite sport systems and policies in six countries.* *Sport Management Review*. 12. 113-136. 10.1016/j.smr.2009.01.001.

⁹⁴ SPLISS Report Digest © De Bosscher, V., Shibli, S., Westerbeek, H. & van Bottenburg, M. (2015). *Successful elite sport policies. An international comparison of the Sports Policy factors Leading to International Sporting Success (SPLISS 2.0) in 15 nations.* Aachen: Meyer & Meyer.

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES ?

populations les moins sportives se trouvent les Brésiliens, consacrant en moyenne trois heures par semaine à l'exercice physique (26 minutes par jour), les Japonais (3,3 heures), les Italiens (3,6 heures), les Français et les Chiliens (3,7 heures respectivement)⁹⁵.

Selon Eurostat⁹⁶, en 2019, **environ 44 % de la population européenne pratiquait des activités physiques au moins une fois par semaine** et un tiers passaient 150 minutes au moins par semaine à ces exercices. En France c'était 44 %, les pays nordiques culminant à 70 % ou plus. Il est à noter que ces chiffres ont été recueillis dans le cadre d'une enquête liée à la santé, la *European Health Interview Survey*, conduite dans les pays européens en 2019. Selon une enquête Myprotein, entreprise spécialisée en nutrition, les Européens préfèrent les activités sportives de plein air comme le cyclisme et la natation⁹⁷. Sans surprise, en 2019, dans l'ensemble de l'UE, presque 55 % des personnes du groupe supérieur de revenus pratiquaient un sport et des activités physiques, contre 37 % de celles de la tranche la plus basse. De même, les personnes avec un haut niveau d'éducation y passent plus de temps, quoique ces différences soient moins accusées chez les jeunes.

En 2018, une étude de *The Outdoor Foundation* établit que **depuis dix ans, la pratique du sport de loisir aux États-Unis est stable**⁹⁸. *The Outdoor Foundation*, organisation professionnelle fédérant les marques de l'industrie du plein air aux États-Unis, effectue depuis plus de dix ans un suivi du marché américain des sports et loisirs de plein air. Selon son étude de 2018, 146,1 millions d'Américains âgés de 6 ans et plus (soit 49 % de la population américaine) ont participé à une activité de plein air au moins une fois en 2017. Le taux de pratique est stable sur la dernière décennie. La marche sportive est la plus populaire des activités de plein air (45,8 % des pratiquants). Et la course à pied (y compris jogging et trail) est encore plus populaire si l'on associe les deux critères suivants : nombre de pratiquants et nombre total de sorties annuelles.

En 2020, malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, **53 % des mêmes tranches d'âge** ont participé à des activités de plein air, **soit nettement plus qu'en 2017, avec cependant un taux d'intensité inférieur (seulement 20 % plus de deux fois par semaine) et avec toujours un nombre de femmes inférieur à leur pourcentage de la population (46 % pour 51 %)**

Cependant, selon France Info⁹⁹, 20 % des Américains âgés de 2 à 19 ans sont considérés comme obèses. Le chiffre augmente depuis des décennies et il est plus élevé chez les Afro-Américains et les Hispaniques. Le gouvernement avait lancé en ce sens en 2010 le programme « *Let's Move* », très médiatisé, porté notamment par Michelle Obama, et destiné à réduire drastiquement l'obésité chez les enfants d'ici 2030 par notamment une activité physique plus importante. Depuis, pourtant, la situation n'aurait pas changé. C'est le champ des contraires dans un pays qui célèbre autant le sport et où les terrains de basket ou de baseball sont partout !

En Chine en 2017, environ 41 % de la population pratiquait du sport régulièrement¹⁰⁰. En 2018, près de 91,6 % de la population de plus de 18 ans déclare consacrer au moins une heure par semaine à une activité physique. 24,4 % déclarent faire plus de 9 heures de sport par semaine. Seulement 3 % de la population déclare ne pratiquer aucune activité physique. Les activités les plus populaires sont de loin le jogging et la marche¹⁰¹.

⁹⁵ Ipsos, *Global views on sports: 58% globally would like to practice more*, August 03rd 2021.

⁹⁶ Eurostat, *Statistics on Sport Participation*, 2019.

⁹⁷ Ramos, A. (2024, 17 janvier). *Les pays les plus sportifs du monde* - Enquête | MYPROTEINTM. MYPROTEINTM.

⁹⁸ *Ministère des Sports français et Outdoor Industry Association*

⁹⁹ Franceinfo. (2022, janvier 24). *Quels sont les dispositifs censés favoriser la pratique sportive des élèves aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne*.


¹⁰⁰ Statista, *Share of population engaged in regular physical exercising in China from 2014 to 2025*.

¹⁰¹ Statista, *Participation rate of popular sports in China as of 2019, by type et Preference of daily exercises among people who do sports in China as of September 2018*.

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES ?

❖ Un classement de synthèse entre résultats aux compétitions internationales et niveau de pratique citoyenne

Un autre **classement** a du sens, croisant les trois critères suivants : **classement olympique, participation sportive et sports d'élite**¹⁰². Selon celui-ci, les États-Unis et la France partageaient une caractéristique d'excellence similaire en classement olympique et succès sport d'élite : 1^{er} et 1^{er}, pour les États-Unis et 5e et 2e pour la France, mais en revanche respectivement 24e et 25e en participation sportive. Ces scores étaient de même type, mais moins bons en participation sportive pour le Royaume-Uni et l'Allemagne, et encore moins pour l'Espagne (35e), la Chine (38e), le Canada (44e). Les meilleures participations citoyennes revenaient à la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, moins bien classée (13e) en compétition olympique remportant la palme de la moyenne équilibrée.

		Pays	Classement Olympique	Classement de participation sportive	Classement des succès en sport d'élite
1er		Australie	13ème	4ème	6ème
2ème		Etats-Unis	1er	24ème	1er
3ème		Royaume-Uni	3ème	21er	3ème
4ème		Japon	14ème	12ème	5ème
5ème		France	5ème	25ème	2ème
6ème		Russie	9ème	19ème	4ème
7ème		Suède	8ème	8ème	17ème
8ème		Norvège	10ème	2ème	21er
9ème		Allemagne	4ème	23ème	9ème
10ème		Corée du Sud	18ème	9ème	13ème
11ème		Pays-Bas	17ème	15ème	15ème
12ème		Finlande	16ème	7ème	24ème
13ème		Nouvelle-Zélande	32ème	3ème	16ème
14ème		Chine	7ème	38ème	7ème
15ème		Suisse	19ème	10ème	30ème
16ème		Belgique	29ème	20ème	11ème
17ème		Danemark	26ème	11ème	25ème
18ème		Espagne	28ème	35ème	8ème
19ème		Canada	15ème	44ème	14ème
20ème		Italie	6ème	71er	12ème

Source : [Myprotein](#)

¹⁰² Ramos, A. (2024, janvier 17). [Les pays les plus sportifs du monde](#) - Enquête MYPROTEINTM. Plus de 150 pays sont classés selon leur rang de réussite olympique, de participation sportive et de réussite dans le sport de haut niveau. Les classements de succès olympiques sont déterminés par un système de points, attribués pour le nombre de médailles de bronze, d'argent et d'or, les taux de participation à partir du rapport de 2019 sur l'économie mondiale de l'activité physique du *Global Wellness Institute*, en tenant compte de sports variés pour respecter la pertinence culturelle et le succès en sport d'élite sur la base du classement *Successful Elite Sport Policies*.

◆ **Qu'en conclure ? La pratique du sport est-elle plus forte dans les États mettant en œuvre des politiques publiques ?**

Les États mettant en œuvre des politiques publiques fortes obtiennent-ils de meilleurs résultats, et si oui, dans quels domaines ? L'examen des résultats dans les compétitions sportives internationales comme du niveau de pratique sportive des citoyens à travers le monde ne présente pas de lien frappant avec l'implication plus ou moins forte des États dans les politiques publiques du sport. **Ce qui fait la différence entre les nations est peut-être le niveau de ressources global consacré au sport au regard de la population.** Autre élément, à probablement prendre en compte : le volontarisme des acteurs du sport, qu'ils soient publics ou privés dans les pays. Nous entendons par là la conscience des gouvernements, associations, clubs... de l'intérêt du sport et leur soutien actif, quel qu'il soit, à son exercice.

Un discriminant à considérer est par exemple lié à la recherche scientifique et à l'investissement dans la R&D. Selon l'universitaire Nadim Nassif, la variable expliquant la performance est la place réservée au développement scientifique. Son croisement avec la pratique sportive pourrait être à considérer¹⁰³.

Par ailleurs, une conclusion rapide mènerait à voir une relation inverse entre résultats de haut niveau et participation des citoyens. Elle ne serait pas totalement fautive non plus, c'était également l'une des conclusions du rapport SPLISS de 2015, cité plus haut : en tout cas, la participation sportive des citoyens n'apparaît pas comme une condition prioritaire pour les succès du sport de haut niveau à court terme. Les auteurs ajoutent cependant qu'ils « *peuvent apporter des avantages compétitifs à long terme.* »

◆ **D'autres critères à envisager pour juger de la qualité des modèles ?**

La présence d'infrastructures sportives, leur coût ou encore leur accessibilité sont autant de critères qui permettent de juger des modèles. Outre les comparaisons en termes de nombre d'installations (grandes ou de proximité), **la satisfaction des citoyens** est à cet égard un élément important. Eurostat¹⁰⁴, toujours, expose qu'une enquête portant sur les capitales européennes en 2018 révèle des taux de satisfaction à l'égard des installations sportives très disparates. Luxembourg et Helsinki sont en tête de classement avec 84 % d'habitants très ou plutôt satisfaits des installations de leurs villes. Suivent Amsterdam (76 %), Prague et Dublin (75 % chacun) et Paris (71 %). De l'autre côté du spectre, l'on trouve Sofia où seuls 38 % des habitants sont satisfaits des installations, Bratislava (43 %), Bucarest, La Valette et Athènes (44 % chacun) et Vilnius (46 %).

L'image et le succès médiatique sont d'autres critères, de même que le *soft power* pour les États. Les classements d'audience d'événements sportifs sont nombreux. Si les nombres de téléspectateurs et les places aux classements varient d'une source à l'autre, nous retrouvons toujours les mêmes quelques méga-événements dans le top 10, aux multimilliards de téléspectateurs : JO d'été et d'hiver, Coupe du monde de football masculine et féminine, Coupe du monde de cricket, Tour de France. Deux événements se distinguent également : la finale de la Ligue des Champions, qui a rassemblé 450 millions de téléspectateurs et le Superbowl, avec 150 millions. Selon le site sport 365¹⁰⁵, cette différence d'audience illustre quelque chose : « *avec des budgets de marketing astronomiques, Européens et Américains poussent toujours plus loin la promotion de leurs sports respectifs. Dans cette course, c'est bien la culture sportive européenne qui a l'avantage. [...] Malgré de gros efforts de promotion dans différentes parties du monde, le sport américain peine (...) à attirer de l'intérêt en dehors de ses frontières.* » Si ces réussites sont d'abord économiques, elles n'en ont pas moins d'impact sur les États, bien que le *soft power* et surtout ses évolutions soient des éléments bien complexes à mesurer.

Un autre critère d'évaluation qui prend de l'importance face à l'urgence climatique est celui **de l'impact environnemental des modèles sportifs**. C'est un axe de travail sur lequel se penchent actuellement les ONG The Shift Project et Carbone 4. C'était aussi un des signaux faibles ressortis du tome 1 de cette étude, consacré aux représentations sportives des jeunes (et dont nous développons les points clés ci-dessous) : un petit nombre

¹⁰³ Nassif Nadim & Raspaud Michel, *National Success in Elite Sport - Exploring the Factors that Lead to Success*, 2023. 10.1007/978-3-031-38997-9.

¹⁰⁴ Eurostat. (2018, 14 juin).

¹⁰⁵ Sport 365 (2020, octobre 6). [Europe et États-Unis : deux approches différentes du sport.](#)

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES ?

d'étudiants interrogés estimait que l'organisation du sport mondial autour de grands événements réguliers n'est plus un modèle viable au regard des problématiques climatiques et environnementales.

2. COMMENT LES MODÈLES POURRAIENT-ILS MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES JEUNES ?

Comme indiqué en introduction, nous publions à l'été 2023 le tome 1 de cette étude, « *Le sport de demain, besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs* »¹⁰⁶. Il a été établi sur la base d'une grande enquête auprès des 18-24 ans, analysant 7,6 millions de tweets en lien avec la thématique du sport, publiés par 670 000 jeunes Africains, Brésiliens, Étatsuniens, Chinois, et Français, et en menant des entretiens et sondages qualitatifs directs auprès d'une centaine d'étudiants de 18 nationalités différentes et de tous niveaux sportifs.

Parmi les grands enseignements de cette enquête, il ressort, toutes cultures et origines confondues, que **les principaux moteurs à la pratique sportive des jeunes sont de l'ordre du bénéfique personnel**. Le sport est pratiqué par les jeunes pour ses bienfaits sur la **santé mentale d'abord, la santé en général** ensuite. Il est appréhendé sous son aspect ludique, comme un espace de **loisir, une passion, une source de plaisir, d'émotion** et de divertissement. Les jeunes perçoivent le sport comme une **pratique avant tout sociale et collective**, qui permet la création de **liens amicaux forts**. Enfin, **l'aspect compétitif** est également attrayant : se mesurer à l'autre permet d'apprécier sa valeur et ses efforts, d'apprendre l'échec ou encore de se remettre en question. Le sport est en ce sens un **puissant outil d'éducation** et de développement personnel.

Cela étant dit, les jeunes perçoivent aussi le sport comme un objet social et politique, qu'ils décrivent comme un élément important de nos sociétés, qu'on le pratique ou non d'ailleurs. En acteur ou en spectateur, le sport est sujet de conversation, il bénéficie d'une médiatisation importante lors de grandes compétitions internationales, il permet si on le souhaite de prendre part à la culture collective. Les jeunes le reconnaissent comme un outil pour l'intégration, la cohésion et la mixité sociale. Il permet de se projeter dans un projet commun. Ce peut être un facteur de construction à la fois d'identité et de fierté nationale. Le sport est aussi, selon eux, propice à l'émancipation sociale. Le sujet du développement du sport féminin et plus généralement celui d'une inclusivité grandissante des pratiques leur était particulièrement chers. Les jeunes considèrent que le sport a une portée politique. Pour elles, les États exercent leurs influences au travers des activités sportives et construisent des stratégies pour s'en servir et, pour certains, l'instrumentaliser.

Enfin, pour de nombreux jeunes, **le sport est porteur de valeurs universelles** et les personnalités sportives jouent un rôle de modèle et d'inspiration auprès de tous et toutes et notamment des plus jeunes. Ces demandes font porter une responsabilité importante sur les acteurs du système sportif.

3. L'IMPLICATION DE L'ÉTAT DANS LE SPORT EST-ELLE DEMANDÉE ?

Pour autant, les jeunes attendent-elles des pouvoirs publics qu'ils s'occupent de sport ? D'après notre enquête, la réponse est affirmative. Comme nous l'avons vu, les jeunes parlent spontanément de sport en lien avec la santé et l'éducation d'une part, et avec la politique étrangère et l'appartenance et la fierté nationale d'autre part. Ces deux axes recoupent d'ailleurs, peu ou prou, les politiques liées au sport pour tous et toutes, qui s'attachent aux questions sociales et individuelles, et les politiques liées au sport de haut niveau, qui s'attachent davantage au rayonnement d'un pays. En ce qui concerne la santé, il a été frappant de constater que les jeunes non seulement en parlaient prioritairement mais mettaient d'abord en avant la santé mentale. Ce questionnaire venait un an après la fin de la crise sanitaire mais précisément, les réponses mettaient bien en exergue ce lourd problème et la possibilité d'utiliser le sport parmi les moyens les plus naturels d'y apporter quelque solution. Des médecins intervenant au Parlement du Sport organisé le 5 décembre 2023 et coprésidé par le sénateur Jean-Jacques Lozach et le député Belkhir Belhaddad allaient même jusqu'à présenter le sport comme une des solutions intéressantes et relativement peu coûteuses pour exercer une prévention rendue indispensable par un « effet ciseaux » en cours et à venir, d'un côté l'augmentation des pathologies des personnes âgées et aussi des jeunes, de l'autre la carence durable en personnel médical.

¹⁰⁶ Vallée, C. R. J. G. & S. (2023, décembre 12). [Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs](#). SKEMA PUBLIKA.

IV. LES MODÈLES SPORTIFS RÉPONDENT-ILS AUX ATTENTES DES JEUNES ?

Selon les jeunes interrogés, les politiques publiques ont un rôle de soutien à jouer et doivent contribuer à lever les freins à la pratique sportive, en s'attachant à améliorer l'accessibilité en termes de coûts et d'infrastructures de proximité notamment. Sans imposer la pratique, elles doivent également permettre l'éveil au sport. Malgré les différences de modèles, le rôle de l'école semblait, pour les jeunes, incontournable. D'après les opinions que nous avons recueillies, les clubs et fédérations devraient drastiquement réévaluer leurs politiques vers le grand public ou à tout le moins mieux se médiatiser. C'est un des enjeux pour la France de l'Héritage des JOP de 2024 que d'amener ou de ramener des candidats pratiquants dans les clubs. Il faut profiter de ce « *momentum* » pour rénover ou innover dans leur gouvernance. La fédération française de Rugby a ouvert ce chemin à partir de la Coupe du monde de 2023.

Bien que ce sujet n'ait pas été explicitement mentionné dans notre enquête, qui n'abordait pas spécifiquement les pratiques liées à la compétition, la question des violences dans le sport notamment de haut niveau ne peut non plus être absente des politiques publiques du sport, non plus que celle des pratiques à mettre en place par les acteurs associatifs et privés. Ce thème a été identifié en France et dans d'autres pays et doit trouver des solutions. Il fait partie du thème plus large de l'éthique dans le sport qui lui, pourtant, fait l'objet de recommandations internationales (voir partie suivante).

Il reste cependant **un angle mort non traité par les politiques publiques** : la nécessité de prendre en compte les aspects de plaisir, d'amusement et d'envie dans leurs formulations. Comment traiter ce facteur de plaisir et d'envie, qui seul permettra des pratiques durables et efficaces, en termes de santé notamment, dans une politique publique ? Cet aspect ludique et convivial est aujourd'hui de plus en plus « trusté » par les salles privées pour la pratique ou bien est récupéré par le spectacle *entertainment*, développé par les médias et certainement, à l'avenir, par les grands acteurs privés qui sont en train de s'implanter en France et en Europe. **Un lien évident apparaît cependant entre politique publique et plaisir à faire du sport : c'est celui de l'éducation.** Entraînés dès leur jeune âge à l'exercice sans compétition vitale, à l'école par exemple, les jeunes puis ceux devenus moins jeunes conserveront l'attitude sportive pour la plupart. Cette vision de long terme est aussi une des raisons des 30 minutes d'éducation physique annoncées à l'école primaire en France en 2022. En somme, **c'est le rôle d'accompagnement éducatif de l'État au sport qui pourrait bien être le plus demandé par la majorité non sportive professionnelle de la population.**

Enfin, pour les jeunes, les valeurs et le sport semblent indissociables. Le sport devrait selon eux être infusé de valeurs universelles. Mais quelles sont ces valeurs universelles ? Comment les définir ? Qui doit les définir ? Nous semblons ici changer d'échelle. La réponse à cette question relève-t-elle des associations sportives, nationales ou internationales, des États, d'une gouvernance mondiale ?

V. FAUT-IL UNE GOUVERNANCE MONDIALE DU SPORT QUI DÉFINISSE DES VALEURS ?

1. UNE GOUVERNANCE INTERNATIONALE DU SPORT AUX MAINS D'ACTEURS PRIVÉS

◆ Le CIO et les comités olympiques et paralympiques nationaux

Le Comité international olympique (CIO) est fondé en 1894 à Paris, après l'appel de Pierre de Coubertin de raviver la tradition des Jeux olympiques de la Grèce antique. Le CIO se définit comme une organisation internationale indépendante à but non lucratif. Malgré sa portée internationale, il demeure « *une organisation de droit privé, régie par le Code civil suisse, et composée non pas de gouvernements nationaux, mais de personnes privées* »¹⁰⁷.

Le CIO se présente comme « le gardien des Jeux olympiques et le chef de file du Mouvement olympique »¹⁰⁸, actuellement constitué d'environ 80 fédérations internationales¹⁰⁹ et des 206 comités nationaux olympiques (CNO). Par extension, toute organisation (comité d'organisation des JOP [COJOP], associations nationales, clubs) ainsi que toute personne affiliée à ces organisations (athlètes, arbitres, juges, entraîneurs et autres officiels et techniciens du sport) participent au mouvement olympique. **La Charte olympique est la base constitutionnelle de ce système.** Créée en 1908, elle est régulièrement mise à jour ; sa version la plus récente date d'août 2021. Le CIO, les fédérations internationales, les CNO et les COJO doivent s'y conformer. Le CIO promeut des valeurs d'intégrité dans le sport. En 2022, il édite son **Code d'éthique**, et organise régulièrement le **Forum international pour l'intégrité du sport**.

Les CNO sont une interface opérationnelle entre le CIO et les pouvoirs publics de leur pays. Leur rôle est double : ils représentent le CIO auprès des instances nationales respectives de leur pays et en sens inverse le mouvement sportif du pays auprès des instances nationales et internationales (CIO, etc.) Ils sont entre autres en charge de constituer les équipes olympiques et d'accompagner les villes hôtes dans leur candidature à l'organisation des JOP. Une fois ces derniers obtenus, c'est un COJOP, comité spécifique pour les Jeux, qui est en général constitué et mandaté pour tous les aspects organisationnels de l'événement.

Le Comité international paralympique (IPC) est quant à lui plus récent puisqu'il a été créé en 1989, soit près de cent ans après le CIO. Il dirige le mouvement paralympique fort de 200 membres (comités paralympiques nationaux, fédérations internationales, organisations internationales pour le handisport, etc.)¹¹⁰ et supervise l'organisation des jeux paralympiques. En même temps, l'IPC agit comme la fédération de six sports paralympiques (athlétisme, danse, hockey sur glace, force athlétique, tir, et natation), dont elle devrait transférer la gouvernance aux fédérations internationales en charge des sports olympiques correspondants d'ici 2026¹¹¹. **L'IPC Handbook est la base constitutionnelle du mouvement paralympique.**

Le handisport se développe, notamment en France, dès la fin de la Première Guerre mondiale, face aux nombreux blessés, invalides de guerre, aveugles, gazés et amputés, souvent fort jeunes. Le britannique Dr Ludwig Guttmann est considéré comme le fondateur du Mouvement Paralympique, puisqu'il organisa en 1948 en Grande-Bretagne, en parallèle des JO de Londres les premières compétitions internationales sportives entre vétérans de l'aviation britannique paraplégiques en rééducation¹¹². Le sport paralympique s'est ainsi considérablement développé à la suite de la Seconde Guerre Mondiale¹¹³. Les premiers jeux paralympiques ont eu lieu à Rome en 1960 à la suite de l'olympiade romaine.

¹⁰⁷ Franck LATTY, « Le statut du Comité international olympique — brève incursion dans les lois de la physique juridique », in Droit et Olympisme, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015, pp. 15-25.

¹⁰⁸ CIO - Comité International Olympique. [Olympics.com](https://olympics.com).

¹⁰⁹ CIO - Comité International Olympique. [Olympics.com](https://olympics.com). Consulté le 13 février 2023.

¹¹⁰ International sport federations. [International Paralympic Committee](https://www.internationalparalympiccommittee.com). Consulté le 13 février 2023.

¹¹¹ IPC. (2022, 1 juin). [IPC transfers to FIS the governance of three Para snow sports](https://www.internationalparalympiccommittee.com). International Paralympic Committee.

¹¹² Le Comité international paralympique - IPC. [FranceOlympique.com](https://www.franceolympique.com).

¹¹³ Radical. (2023, 28 mars). [History - World Ability Sport](https://www.history-worldabilitysport.com). World ability Sport.

Pour régler les litiges dans le domaine sportif, le CIO a créé en 1984 le **Tribunal arbitral du sport** (TAS), qui peut être saisi par toute personne morale ou physique, pour des affaires de nature commerciale (contrats, *sponsoring*, etc.) ou de nature disciplinaire (principalement lié au dopage). À l'origine financé et administré par le CIO, le TAS est depuis 1994 complètement indépendant et placé sous l'autorité du **Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport** (CIAS). Ses membres sont désignés par les fédérations internationales, les CNO et le CIO, qui financent aussi cette institution.

◆ Les fédérations internationales

La Charte olympique définit les fédérations internationales comme « *des organisations internationales non gouvernementales qui régissent un ou plusieurs sports sur le plan mondial, lesquelles englobent par référence les organisations reconnues par la fédération internationale comme régissant ces sports au niveau national.* » Elles regroupent les fédérations nationales du sport qu'elles gouvernent, souvent rassemblées en confédérations régionales. La Charte olympique précise que sous réserve du respect de cette dernière, du **Code mondial du dopage** et du **Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions**, « *chaque fédération internationale conserve son indépendance et son autonomie dans la gouvernance de son sport.* »¹¹⁴

Les chercheurs Krieger et al. distinguent les petites fédérations peu populaires se trouvant en dehors des JO, fortement dépendantes des revenus télévisuels du Mouvement olympique et donc du CIO, des grandes fédérations ayant un pouvoir économique important et donc une forte indépendance vis-à-vis du CIO¹¹⁵. Bien que sans but lucratif, ces dernières génèrent d'importants profits, grâce à l'organisation de leurs propres compétitions. L'exemple le plus emblématique est bien sûr celui de la Fédération internationale de football association (FIFA), association privée à but non lucratif, qui a dégagé 7,57 milliards de dollars de revenu entre 2019 et 2022¹¹⁶. C'est un montant très similaire aux 7,6 milliards de dollars de revenus déclarés par le CIO sur la période 2017-2020/21¹¹⁷, qui gère une quarantaine de sports. Pour le cycle suivant (2023-2026), le budget de la FIFA est estimé à 11 milliards de dollars. Il faut noter que ce budget est en partie redistribué aux fédérations nationales et régionales de foot (au moins 25 % quasi-automatiquement). L'exemple régulièrement utilisé pour démontrer la puissance de la FIFA est de comparer le nombre de ses membres à ceux des Nations Unies : elle rassemble 211 fédérations nationales de football, alors que l'ONU ne rassemble « que » 197 pays membres. Sa force de frappe mondiale est ainsi extrêmement importante puisque les régulations internationales qu'elle édicte s'appliquent à l'ensemble de ses fédérations membres. Elle subventionne aussi largement de petits clubs de football partout dans le monde. Par exemple, elle collabore avec l'UNESCO au développement du sport via le programme *Football for Schools* pour financer la pratique du football à l'école. La FIFA considère ainsi avoir une activité d'utilité publique de promotion du sport comme outil de développement et de cohésion sociale. C'est à ce titre d'ailleurs qu'elle a demandé à ce que son implantation parisienne bénéficie de conditions fiscales privilégiées, identiques à celles des investisseurs étrangers. En octobre 2023, Libération titrait « *Open bar : Le gouvernement veut créer un paradis fiscal pour attirer la Fifa en France* »¹¹⁸. Cette implantation participe pourtant de l'influence et de l'attractivité de la France. À janvier 2024, la mesure portée par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2024 et qui consistait notamment en une exonération de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le revenu pour ses salariés ayant des activités non commerciales, a été annulée par le Conseil constitutionnel par une décision du 28 décembre 2023.

La plupart des grandes fédérations internationales ont émergé entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, à une époque où le sport de haut niveau était largement amateur. Elles sont aujourd'hui de plus en plus professionnalisées, commercialisées et auto-régulées, or, leurs structures de gouvernance ont peu évolué et, d'après certains spécialistes du domaine, elles ne seraient plus à même de répondre aux besoins actuels¹¹⁹.

¹¹⁴ Charte olympique, révision 2021, p.56.

¹¹⁵ K. Krieger, L. Parks Pieper & I. Ritchie, "International Federations and National Governing Bodies: The Historical Development of Institutional Policies in Response to Challenging Issues in Sport", in *Sport History Review*, 2020, 51, p. 2.

¹¹⁶ Revenu 2019-2022. *FIFA Publications*.

¹¹⁷ *Rapport annuel 2022 du CIO, Résultats financiers*, p.147.

¹¹⁸ Libération. (2023, octobre 18). *Le gouvernement veut créer un paradis fiscal pour attirer la Fifa en France*.

¹¹⁹ J-L Chappelet, J. Clausen, E. Bayle, "Governance of International Sports Federations", in *Routledge Handbook of Sport Governance*, ed. D. Shilbury and L. Ferkins, 2020, p. 197.

2. LES INSTANCES PUBLIQUES INTERNATIONALES

Il n'y a pas d'instance internationale exclusivement dédiée à la gouvernance mondiale du sport. Il existe une organisation onusienne en charge notamment de l'éducation physique et du sport, l'UNESCO, et c'est notamment par celle-ci que les États participent à la régulation internationale du sport.

L'agence onusienne est d'ailleurs à l'origine d'un texte de loi international contraignant : la *Convention internationale antidopage*, adoptée en 2005 et à ce jour ratifiée par 191 États. La Convention établit un cadre juridique et assure l'efficacité du Code mondial antidopage de l'Agence mondiale antidopage, un document non gouvernemental qui s'applique aux seules organisations sportives. Complété de huit standards internationaux, il est reconnu par près de 700 organisations sportives publiques et privées.

C'est dans ce domaine précis de la lutte antidopage que la gouvernance et le droit international du sport sont les plus développés. En effet, l'Agence mondiale antidopage, créée en 1999 à l'initiative du CIO, est la seule institution internationale du sport à être gouvernée et financée à parts égales entre ce dernier et les États membres. Les autres instances (CIO, fédérations internationales, etc.), nous l'avons vu, sont des organisations non gouvernementales privées, à but non lucratif, parfois jugées d'intérêt public par les États. Ces organisations édictent leurs propres règles et codes.

L'UNESCO a établi le *Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport* (CIGEPS) en 1978 pour promouvoir le rôle et la valeur du sport et sa pertinence pour les politiques publiques. Elle organise également les *Conférences internationales des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport* (MINEPS) depuis 1976. Lors de la 7ème et dernière édition de 2023 à Bakou, l'Alliance « *En forme pour la vie* » a été lancée, avec pour but de promouvoir le développement durable dans et par le sport, en développant le sport pour toutes et tous.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2022, une résolution intitulée « Le sport au service du développement et de la paix ». D'autres exemples d'initiatives au sein du système onusien sont (liste non exhaustive) :

- le Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030 de l'Organisation mondiale de la santé ;
- la mise en œuvre depuis 2020 du cadre *Sport for Generation Equality*, par ONU Femmes par exemple qui reconnaît la capacité du sport à propulser l'autonomisation des femmes et des filles ;
- le cadre *Sports for Climate Action*, en lien avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

D'autres organisations internationales se sont saisies du sujet sportif. Le Conseil de l'OCDE, par exemple, adoptait quant à lui en 2018 une recommandation (non contraignante) sur les manifestations sportives internationales et le développement local. Les États s'engagent ainsi à « *définir et mettre en place un cadre pour démultiplier [...] les effets bénéfiques économiques, sociaux et environnementaux qui découlent [des manifestations internationales] au niveau local* ». Des bonnes pratiques concrètes ont également été développées à destination d'États organisateurs. L'organisation signalait par ailleurs un an plus tard un protocole d'accord avec le CIO dans le but de renforcer l'éthique, l'intégrité, la bonne gouvernance, la paix et le développement durable dans le sport.

Depuis 2017, il existe un *Partenariat international contre la corruption dans le sport* (IPACS), qui rassemble gouvernements, organisations sportives internationales et organisations intergouvernementales. Il est constitué de quatre groupes de travail, sur les passations de marché, les grands événements sportifs, la gouvernance et la coopération.

Au niveau européen, le Conseil de l'Europe, organisation internationale de promotion de la démocratie et des droits humains, rassemblant 46 États européens, est particulièrement actif sur ces sujets et a développé plusieurs instruments juridiques contraignants de droit du sport. Le premier est la *Convention de Macolin sur la manipulation de compétitions sportives*, entrée en vigueur en 2019. Elle est à ce jour signée par 32 États (dont trois non-membres de l'organisation) et ratifiée par 9¹²⁰. Le second est la *Convention de Saint-Denis, sur une*

¹²⁰ État des signatures et ratifications du traité 215, au 5 janvier 2024.

approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives, entrée en vigueur en 2017. À ce jour, elle est ratifiée par 28 États et signée par 11¹²¹. Enfin, une *Convention contre le dopage* est également en vigueur depuis 1989, ratifiée à ce jour par 52 États (dont six États non-membres)¹²².

Les États peuvent donc participer à la gouvernance mondiale du sport via leur participation aux travaux et initiatives des organisations internationales dont ils sont membres (UNESCO, Conseil de l'Europe, OCDE, etc.) Ils n'exercent pas nécessairement toutes leurs prérogatives. Pourtant l'intérêt est grand en termes d'influence d'avoir des représentants au sein des instances internationales du sport, qu'elles soient publiques ou privées. En sens inverse, les organisations publiques telles que l'UNESCO par exemple opèrent aussi un rôle de référence auprès de leurs États membres via leurs Chartes et résolutions.

Aujourd'hui cependant, la gouvernance publique internationale du sport, à l'exception des textes juridiques contraignants contre le dopage ou la manipulation des compétitions sportives, relève plus de la *soft law* publique et privée que du droit positif (*voir notre tableau récapitulatif infra*).

3. LES ÉTATS DOIVENT-ILS S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LES RÈGLES INTERNATIONALES ?

Le sport fait aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises. De nombreuses organisations internationales essaient d'attirer aujourd'hui le sport dans leur giron, ou de renforcer leur emprise, car elles ont compris son pouvoir fédérateur. Les grandes organisations sportives privées, comme le CIO et les fédérations internationales cherchent quant à elles à consolider leur pouvoir régulateur. Également, comme vu plus haut, les grandes entreprises multinationales commencent à s'investir dans ce secteur. A ce titre aussi, le sport apparaît donc bien comme un objet d'influence et de concurrence.

Dans ce débat, la question de la bonne gouvernance de ces entités privées (CIO et fédérations internationales) est centrale. Effectivement, plusieurs scandales de corruption ont fait irruption au cours du dernier quart de siècle : suspicion d'achats de voix lors de l'attribution de grands événements sportifs (des JO de Salt Lake City 2002 à la Coupe du Monde de Football au Qatar 2022), évasion fiscale et blanchiment d'argent (FIFAgate en 2016), affaires de dopage et fraude (fédération de biathlon en 2018).

Pour mesurer la bonne gouvernance des plus grandes fédérations internationales, Le *Danish Institute for Sports Studies* a développé l'index SGO (*Sport Governance Observer*). Ce dernier est composé dans sa version la plus récente de 309 indicateurs et 57 principes de bonne gouvernance répartis en quatre axes : transparence, processus démocratique, contrôle interne et responsabilité sociale. Le premier rapport de 2015 portait sur 35 fédérations internationales olympiques et concluait au manque de processus de surveillance et de contrôle des entités dirigeantes dans la majorité des fédérations. Les trois quarts des fédérations avaient un score inférieur à 50 %¹²³. Les éditions subséquentes ainsi que d'autres recherches (Université de Grenade en Espagne, 2021) ont mis à jour des résultats du même acabit¹²⁴.

Aux États-Unis, les chercheurs Spencer Harris et Scott Jedlicka mentionnent plusieurs enjeux concernant la gouvernance de l'USOPC (CNO étasunien), et remettent notamment en question « *le double rôle de développement commercial et de régulation des organisations sportives sans claire instance de supervision* »¹²⁵. Le débat n'est pas nouveau et pas spécifiquement américain puisque la Commission européenne identifiait un enjeu similaire en 1998 concernant les fédérations internationales, et questionnait « *si les fédérations peuvent être à la fois des organes de régulation et des entités commerciales* »¹²⁶.

¹²¹ Etat des signatures et ratifications du traité 218, au 5 janvier 2024.

¹²² État des signatures et ratifications du traité 135, au 5 janvier 2024.

¹²³ Un score de 100 % indique l'exemplarité. Geeraert, A., *Sports governance observer 2015. The legitimacy crisis in international sports governance*, Play the Game/Danish Institute for Sports Studies, p. 9.

¹²⁴ Cabello-Manrique, D., & Puga-González, E. (2021). *A review of the level of good governance in international sport federations*. *Journal of Human Sport and Exercise*, in press. <https://doi.org/10.14198/jhse.2023.181.15>, p. 10.

¹²⁵ Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, "The governance of sports in the USA", in *Sport Business in the United States*, Routledge, 2020, p. 25.

¹²⁶ Commission européenne, « Le modèle sportif européen », document de consultation de la DGX, 1998, p.7.

La capacité d'autorégulation de ces institutions est-elle suffisante ? Les gouvernements ne devraient-ils pas intervenir pour réguler les organisations sportives internationales ? Compte tenu des impacts politique, économique et environnemental des grands événements sportifs internationaux, les États ne devraient-ils pas intervenir en commun pour réguler leur attribution ? Leur rôle est aujourd'hui ambigu, la procédure d'attribution des JOP est laissée au CIO mais les États et collectivités sont aussi individuellement à la manœuvre pour accueillir ces événements censés apporter richesse et puissance. L'un des experts français que nous avons interrogés dans le cadre de la rédaction de ce rapport expliquait que la controverse autour de l'attribution de la Coupe du monde au Qatar n'était un symptôme des libertés laissées aux fédérations internationales, dont les décisions ont un impact considérable sur les fédérations nationales, les clubs et même des autorités locales et régionales (en France, les collectivités territoriales sont la première source de financement du sport). Ce pouvoir, non contrôlé, appelle à ce que les États se saisissent du sujet.

En France, une proposition de résolution en faveur de la création d'une agence mondiale indépendante d'attribution des grands événements sportifs internationaux a été présentée le 16 janvier 2023, par plusieurs députés, dont Soumya Bourouaha, députée de Seine-Saint-Denis. L'idée n'est pas neuve, puisque Marie-George Buffet, ministre des Sports de 1997 à 2002 (et actuellement députée suppléante de Mme Bourouaha) l'avait déjà émise. L'idée a été également suggérée par les députés Mazars et Peu dans leur rapport déjà cité de juillet 2023.

Dans le domaine de l'antidopage, les États-Unis sont allés beaucoup plus loin pour protéger leurs intérêts : jugeant l'application du Code mondial antidopage et l'indépendance de l'AMA insuffisants, ils ont instauré en 2021 le *Rodchenkov Act*. Cette loi offre à la justice américaine une juridiction extraterritoriale sur les affaires de dopage lors de compétitions internationales auxquelles participent des acteurs américains (athlètes, entreprises, sponsors, etc.). La loi est vivement critiquée par l'AMA qui y voit une perturbation du système mondial de lutte antidopage¹²⁷. Le CIO s'est joint à l'AMA pour dénoncer le fait que la loi ne s'applique ni aux ligues professionnelles ni aux ligues universitaires américaines, même s'il reconnaît l'utilité de la loi à se concentrer sur l'entourage de l'athlète (médecins, coaches, agents, etc.), ce que ne fait pas le Code mondial antidopage¹²⁸. Ainsi, si toute personne (hors athlète), quelle que soit sa nationalité peut être poursuivie, le premier condamné du *Rodchenkov Act* est pourtant bien américain, jugé coupable d'avoir fourni des produits dopants à plusieurs athlètes lors des JO de Tokyo 2020.

4. RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU SPORT

Documents contraignants	Auteur	Date	Portée	Public/Privé
Convention relative aux droits de l'enfant ¹²⁹	ONU	1989	Ratifiée par 197 États	Public
Convention internationale antidopage	UNESCO	2005	Ratifiée par 191 États	Public
Convention de Macolin sur la manipulation de compétitions sportives	Conseil de l'Europe	2019	Ratifiée par 9 États Signée par 32 États	Public
Convention de Saint-Denis, sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives		2017	Ratifiée par 28 États Signée par 11 États	
Convention contre le dopage		1989	Ratifiée par 52 États	

¹²⁷ Wada. (2020, 17 novembre). *WADA statement on U.S. Senate's passing of the Rodchenkov Anti-Doping Act*. World Anti-Doping Agency.

¹²⁸ Communiqué du CIO sur le Rodchenkov Act. (2020, 12 mars). Olympics.com.

¹²⁹ Consacre le droit de pratiquer une activité récréative.

V. FAUT-IL UNE GOUVERNANCE MONDIALE DU SPORT QUI DEFINISSE DES VALEURS ?

Code mondial antidopage	Agence mondiale antidopage	2004, révisé en 2021	700 organisations sportives	Public-Privé
Charte olympique	CIO	1908, révisé en 2021	Mouvement olympique	Privé
Code d'éthique du CIO et textes d'applications		Dernière version 2023		
IPC Handbook	ICP	Révisé en 2023	Système paralympique	Privé
Pour chaque sport : Statuts, procédures, règles de gouvernance des fédérations internationales	Fédérations internationales		Membres nationaux de chaque fédération	Privé

Documents non contraignants	Auteur	Date	Portée	Public/Privé
Résolution A/RES/77/27 sur le sport au service du développement et de la paix	Assemblée générale des Nations Unies	2020	États membres	Public
Documents élaborés lors des MINEPS	UNESCO	1976, 1988, 1999, 2004, 2013, 2017, 2023	États membres	Public
Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport		1978, dernière révision 2015		Public
Recommandation sur les manifestations sportives internationales et le développement local	OCDE	2018	États membres	Public
Sport for Generation Equality	ONU Femmes	2020	Organisations sportives	Public
Sport for Climate Action	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques		Organisations sportives	Public
Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030	Organisation mondiale de la santé	2018	États membres	Public

Source : Les auteurs se sont inspirés de et ont complété la Table 3. "International sport policy framework" de Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, "The governance of sports in the USA", in Sport Business in the United States, Routledge, 2020.

VI. FINALEMENT, QU'EST-CE QUE LE SPORT ?

1. FAUT-IL DÉFINIR LE SPORT ?

Le mot « sport » est d'apparition relativement récente dans la langue française, puisqu'on le date des environs de 1830. En 1873, le dictionnaire Littré le définit comme un « *mot anglais, employé pour désigner tout exercice de plein air, tel que les courses de chevaux, canotage, chasse à courre, pêche, tir à l'arc, gymnastique, escrime* ».

À la fin du XIX^{ème} siècle, Pierre de Coubertin (1863-1937) valorise la dimension motrice, et fait de la recherche de la performance le sens premier de la pratique. Le philosophe français Michel Bouet écrit en 1968 : « *le sport est une activité institutionnalisée de loisirs, à participation corporelle primordiale et à structures motrices rigoureusement spécialisées, s'exerçant pour elle-même, sur le mode compétitif, avec le souci essentiel d'accomplir une performance* ». Mais certains modes sportifs ne recherchent ni la compétition ni la performance.

L'UNESCO penche pour une définition large : « *"Sport" est employé de manière générique et inclut le sport pour tous, les jeux sportifs, la récréation, la danse et les sports et jeux organisés, informels, de compétition, traditionnels et autochtones sous leurs formes variées* ». ¹³⁰ Quand la *Charte européenne du sport révisée* choisit de définir le sport par ses finalités : « *On entend par "sport" toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif le maintien ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition à tous niveaux* ». ¹³¹ Les chercheurs Spencer Harris et Scott Jedlicka ¹³² définissent d'ailleurs « le sport pour toutes et tous » (« *mass sport* ») comme étant sa finalité propre : « le sport pour le sport » (« *sport for sport's sake* »).

Avec ces exemples, nous comprenons la complexité à trouver une définition simple et unifiante, englobant la totalité des pratiquants et disciplines. Ainsi, si le sport est une pratique tellement multiforme qu'elle prend des visages différents selon les temps, les cultures, les êtres humains, tenter de le définir est-il indispensable ? D'ailleurs, la législation française ne s'y aventure pas : elle encadre le sport sans en offrir une définition. Pourtant, si l'on décidait de s'y risquer, nous pourrions reprendre la formule de Patrick Rault, cofondateur de *l'Observatoire des imaginaires du sport* : « *Le sport, c'est ce qu'on fait quand on dit qu'on fait du sport* », détournement de la définition du jeu par le psychologue Jean Piaget (« *le jeu, c'est ce qu'un enfant fait quand il dit qu'il joue* »).

Justement, le sport ne doit-il être d'abord un jeu ? Et le jeu implique-t-il nécessairement le triomphe d'une partie sur l'autre ? C'est la question que pose l'anthropologue français Philippe Descola dès le titre même de son livre de septembre 2022 ¹³³ : qui mentionne par exemple les jeux de balle des sociétés aztèques du Mexique où « *la fonction rituelle [...] prédomine sur l'idée d'une compétition menant à la prééminence d'un groupe sur l'autre* », ou encore de nos jours, des sociétés insulaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le cricket est pratiqué de sorte qu'à l'issue du jeu il n'y ait ni vainqueurs ni perdants, afin de préserver l'équilibre social ¹³⁴.

Mais, si la diversité des définitions du mot « sport », par son essence, ses finalités ou ses fonctions, rend le phénomène aussi complexe que passionnant, celle des valeurs et des fonctions qu'il a véhiculées au fil du temps et des sociétés ne l'est pas moins.

¹³⁰ Plan d'action de Kazan 2017.

¹³¹ Charte européenne du sport révisée 2021.

¹³² Spencer J. Harris, Scott R. Jedlicka, "The governance of sports in the USA", in *Sport Business in the United States*, Routledge, 2020.

¹³³ Le sport est-il un jeu ? Robert Laffont.

¹³⁴ Philippe Descola, *Le sport est-il un jeu ?* p.19-20 et 29-31.

2. DES DÉBATS TRÈS ACTUELS À TRAVERS LES ÂGES

Nous prendrons le cas des sports en Europe et en France.

Le sport dans l'Antiquité : dimensions religieuses, militaires et de loisirs

Les pratiques sportives ont émergé dans l'Antiquité en plusieurs phases à la faveur de la complexification des sociétés, d'abord comme des éléments religieux (on pense ici à la danse) et d'entraînement militaire (course de chariot, équitation, ou tir à l'arc pour l'aristocratie), puis comme loisirs, destinés soit à l'ensemble du corps social, soit à une frange particulière de celui-ci. Le sport pouvait (déjà !) également être affaire d'État, en tant que démonstration de puissance, à l'instar des combats maritimes simulés, spécificité romaine au coût prohibitif qui mettait symboliquement en scène la domination de Rome sur les mers.

Les premiers Jeux olympiques en 776 av. J.-C. marquent le début de la Grèce antique¹³⁵. Il serait aisé de faire un anachronisme en y voyant une simple compétition sportive, occasion d'une trêve militaire pour garantir la présence de nombreux participants. La dimension religieuse est pourtant prépondérante et les victoires ne sont étrangement pas tant attribuées à l'entraînement sportif (qui n'est pas dénué d'importance) qu'à la faveur divine.

Il est aussi intéressant de noter que, dans la Rome républicaine comme impériale¹³⁶ **le débat sur la légitimité des sports en tant que divertissements faisait rage**. Ainsi, Cicéron disait à Pompée qu'il avait « *gaspillé de l'huile et des efforts en organisant des jeux* », alors que Martial écrivait : « *Pourquoi perdre la force des bras en utilisant des poids stupides ? Il serait préférable de prendre de l'exercice en creusant une vigne !* » L'exercice physique semblait pleinement légitime, mais avec une finalité pratique plutôt qu'avec un décorum excessif. *Mens sana in corpore sano*.

Du Moyen Âge à la Révolution : de l'outil militaire à l'outil d'émancipation

La période médiévale fut largement marquée par une méfiance croissante vis-à-vis des soins du corps, et donc vis-à-vis de toute activité sportive n'ayant pas une finalité immédiate de préparation à la guerre. Bien loin de l'idéal antique d'un esprit sain dans un corps sain, l'Église pousse ses ouailles à se concentrer préférentiellement, voire exclusivement sur le spirituel. Le corps, sa discipline et sa fermeté ont cessé d'être vus comme la preuve de dispositions morales, puisque seul l'esprit compte.

Dans la société tripartite française, les nobles ont en charge la défense et la protection de tous et s'entraînent très logiquement dès l'enfance aux arts guerriers, pratiquant l'épée, l'arc, l'équitation et la chasse. La pratique des tournois, entre le IX^{ème} et le XVI^{ème} siècle, sert à démontrer sa puissance et sa valeur guerrière. En Angleterre au contraire, les arts guerriers concernent l'ensemble de la population masculine. Dès 1363, Édouard III ordonne que tous les hommes d'Angleterre, excepté les ecclésiastiques et les magistrats, aient pour obligation, dès l'âge de dix ans, de s'entraîner au tir à l'arc chaque dimanche après la messe, pour préparer la défense du royaume.

À la Renaissance comme à l'Époque moderne, le jeu de paume est la première brèche dans la séparation sociale des activités sportives sur le territoire français. Enfin, il est intéressant de noter qu'à la Révolution, les sans-culottes relançaient des jeux modelés sur ceux de l'Antiquité. « *Tous les quatre ans, la révolution sera célébrée par des jeux olympiques.* », peut-on lire le 22 septembre 1793 dans un journal pro révolutionnaire¹³⁷. Danton reprenait l'idée avec ferveur et son discours préfigurait même les Jeux olympiques modernes, notamment dans leur dimension de *soft power* auprès des pays étrangers : « *Que dans cette grande réunion d'hommes libres, l'étranger [soit] frappé d'admiration pour nos travaux...* ». La première Olympiade de la République aura lieu en septembre 1796.

¹³⁵ La Grèce antique historique démarre de 776 (date des premiers jeux olympiques) à 323 av. J.-C. (mort d'Alexandre le Grand). [Histoire de la Grèce antique](#). Philo-lettres.

¹³⁶ La République romaine s'étant de 509 à 27 av. J.-C. et l'Empire romain de l'an 27 av. J.-C. à 476 apr. J.-C...

¹³⁷ Les Annales patriotiques et littéraires de la France.

Sport et totalitarismes : un outil de contrôle des populations

L'éducation physique et sportive fut largement encouragée par les régimes totalitaires, comme moyen de contrôle des individus, mais aussi comme vecteur de préparation physique des futurs soldats. Avant l'avènement de Mussolini, le sport était assez peu intégré à la vie quotidienne des Italiens, qu'ils soient citadins ou ruraux. En 1925, une commission est chargée de la réorganisation nationale du sport et de l'éducation physique. Le CNO italien travaille alors à augmenter la participation sportive de la population, notamment de la jeunesse, en liant le sport aux notions fascistes de vitalité et de développement d'un esprit militaire discipliné. Comme le rappelle Ignacio Ramonet dans son ouvrage *La tyrannie de la communication* (2001), les fascistes italiens pensaient que le football permettait de rassembler dans « *un espace propice à la mise en scène, des foules considérables, d'exercer sur celles-ci une forte pression et d'entretenir ainsi les pulsions nationalistes des masses* ». Lieux privilégiés de la propagande du régime, les stades fleurissent dans toute l'Italie dans les années 1920-1930. L'Italie organisera d'ailleurs la Coupe du Monde de Football de 1934 avec, sur l'affiche de l'événement, un footballeur au bras tendu...et elle remportera successivement les Jeux Olympiques de 1936 et la Coupe du monde en 1938 en France. Un triplé historique qui a servi plus qu'un autre la propagande et le culte de la personnalité de Benito Mussolini.

Les grands événements sportifs internationaux deviennent la vitrine des valeurs portées par ces gouvernements. En Allemagne, Adolf Hitler voit dans les Jeux olympiques de 1936 une opportunité de démontrer au monde, de façon éclatante, la validité de sa doctrine sur la supériorité de la race aryenne. Lors de ces Jeux qui se déroulent dans une atmosphère de xénophobie et d'antisémitisme, si l'Allemagne fut bien le pays le plus médaillé (89 médailles), ce n'est pas ce que l'Histoire a retenu. Ce sont plutôt les quatre médailles d'or remportées par l'athlète noir américain Jesse Owens, en sprint et saut en longueur, qui restent dans les esprits. Elles demeurent un symbole politique et la victoire des valeurs portées par la démocratie sur le nazisme.

Le sport s'avère aussi un précieux instrument politique pour le mouvement communiste international. Ainsi, en 1921, est créée l'Internationale Rouge du Sport qui organise, à partir de 1928, les Spartakiades, sorte de « contre Jeux Olympiques », qui visent à cimenter les liens entre les prolétaires avant que l'URSS ne participe à la compétition olympique dès les Jeux d'Helsinki en 1952.

La naissance du sport contemporain et les prémises du sport spectacle

Le sport est devenu, au fil du temps, une des manières de façonner les sociétés et les communautés nationales. Sa forme la plus visible est l'existence de politiques sportives. Quel que soit le niveau d'investissement des États dans leur élaboration ou leur mise en œuvre, on constate que le sport, tout au long des deux derniers siècles, a été progressivement mis au service de la puissance des États et de ses dirigeants, du prestige national, de la cohésion sociale et des impératifs de santé publique.

En France, dès 1870, les sociétés de gymnastique et les associations de vélocipédistes se donnent pour but d'assurer le réarmement physique et moral de la nation. Il faut faire oublier la défaite de Sedan dans la guerre franco-prussienne et les dernières heures du Second Empire. Là où la société est divisée, y compris sur la forme à donner à l'État, le sport propose un contre-modèle. Mis en avant par Pierre de Coubertin, il s'inspire à la fois des vertus déclinées dans la gymnastique, du projet des éducateurs anglais et de la longue histoire des Jeux olympiques. Ce contre-modèle associe ainsi le *fairplay*, l'engagement physique, le désintéressement, le respect de l'adversaire, le dépassement de soi, la justice, voire l'esprit chevaleresque et aristocratique.

C'est à cette période que le sport se met à réellement prendre en compte les non pratiquants, jouant sur le goût partagé du spectacle et organisant de grands rituels pour insuffler un caractère solennel aux manifestations sportives. Si ceux-ci sont volontiers récupérés par les régimes totalitaires, leur dimension symbolique permet aussi de mettre en avant l'universalité du sport et son aspect éducatif, quand bien même sa pratique se limite à certains, voire à très peu pour certaines disciplines.

3. LE SPORT AUJOURD'HUI : DES APPROCHES RÉGULATOIRES PAR FONCTIONS AUX LOGIQUES COMMERCIALES

Aujourd'hui, l'approche multilatérale appréhende le sport par ses fonctions. Un document de la Commission européenne daté de 1998¹³⁸ lui en attribue cinq principales : éducative, de santé publique, sociale, culturelle et récréative.

L'UNESCO, pour sa part, conçoit le sport comme un outil pour le développement social et la réalisation des objectifs de développement durable. Là encore, ses fonctions sont sanitaires (ODD 3 santé), éducatives (ODD 4 éducation), sociales (ODD 5 égalité des genres, et ODD 10 inclusion/inégalités sociales), mais aussi sécuritaires (ODD 16 paix et sécurité). Les acteurs privés du sport s'approprient d'ailleurs cette approche ODD, comme le montre la création du nouvel indice OXY¹³⁹, un outil de mesure de l'engagement environnement et sociétal des acteurs du sport, clubs ou organisateurs de grands événements.

Après la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'UNESCO a lancé le programme « En forme pour la vie », qui agit par le sport, à combattre trois phénomènes contemporains : l'inactivité physique, la détérioration de la santé mentale et l'accélération des inégalités. Une composante de ce programme est la promotion de politiques d'éducation physique de qualité, avec la mise à dispositions de ressources¹⁴⁰ pour les gouvernements : directives, méthodologies, etc. Aussi, l'UNESCO œuvre à la sauvegarde et la promotion des jeux et sports traditionnels, qu'elle considère comme patrimoine culturel immatériel.

D'ailleurs, le tweet d'un jeune Brésilien parlant de football avait particulièrement retenu notre attention lors de la rédaction du tome 1 de la présente étude¹⁴¹, car mettant en exergue cette multidimensionnalité : « *Le football est l'un des plus grands phénomènes sociaux de la planète, il y a de la place pour tout en son sein. C'est du divertissement, c'est du travail, c'est de l'apprentissage, c'est du professionnalisme, c'est du loisir. C'est ce que chacun en fait. L'ignorance consiste à penser que l'essence du sport le plus puissant du monde se limite à votre réalité.* »

La Charte olympique fait de la promotion de l'Olympisme l'une des missions du CIO¹⁴², qu'elle définit comme une « *philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.* »¹⁴³ Le Comité international paralympique promeut lui des valeurs de courage, de détermination, d'inspiration et d'égalité.

Derrière cet idéal vers lequel il faut faire tendre le sport, l'on sait fort bien que ce dernier soit loin d'être « en dehors du système ». Le CIO, la FIFA, les grandes fédérations internationales, les ligues professionnelles, les grands clubs — en particulier de football — les organisateurs de spectacles sportifs, voire certaines fédérations nationales, sont devenus des acteurs économiques à part entière, brassant des flux financiers gérant des intérêts symboliques, politiques et économiques de multiples disciplines, importants.

Objectivement, le sport aujourd'hui fait l'objet de deux logiques qui avancent en parallèle : la première consiste à assurer un spectacle pour attirer toujours plus de spectateurs et téléspectateurs et générer des revenus économiques toujours plus importants d'une part. La seconde vise à défendre des règles et des valeurs au nom d'une philosophie équilibrée de la compétition, elle participe de ce fait à l'éducation des publics d'autre part. L'équilibre est d'autant plus difficile à atteindre que les institutions sportives sont à la fois juges et parties quand il s'agit de répondre à ces questions.

¹³⁸ European Commission Staff Working Paper, *The development and prospects for community action in the field of sport*, (1998, 29 septembre).

¹³⁹ Ecolosport

¹⁴⁰ Promouvoir des politiques d'éducation physique de qualité. (2022, août 31). UNESCO.

¹⁴¹ Voir tome 1 : Vallée, C. R. J. G. & S. (2023, 12 décembre). Le sport de demain : besoins et idées des jeunes internationales à usage des décideurs. SKEMA PUBLIKA.

¹⁴² Charte olympique p.13.

¹⁴³ *Ibid.* p.8.

4. LE SPORT PEUT-IL ÊTRE UN OBJET POLITIQUE NEUTRE ?

Dans sa Charte olympique, le CIO reconnaît le principe de neutralité politique comme l'un des cinq principes fondamentaux de l'Olympisme. De plus, il y définit son rôle et sa mission comme étant « *d'agir dans le but de renforcer l'unité du Mouvement olympique, de protéger son indépendance, de maintenir et promouvoir sa neutralité politique et de préserver l'autonomie du sport* ». La neutralité politique est également rappelée dans l'article 1 de son Code d'éthique, ainsi que dans les textes fondateurs de plusieurs fédérations internationales sportives (dont la FIFA) et de l'UNESCO¹⁴⁴. Pourtant, « *Le sport apolitique est un mythe, une utopie, une construction idéologique au service des États et des institutions transnationales qui s'en servent* »¹⁴⁵. Il a été utilisé de tout temps comme objet politique, par tous les États, démocratiques ou non, et cela avec des desseins plus ou moins nobles.

Faudrait-il donc « *dépolitiser le sport pour en faire un objet politique neutre* », comme s'y emploient le CIO et les fédérations internationales¹⁴⁶ ? La tâche semble lourde et l'objectif utopique.

Les grands événements sportifs sont souvent l'occasion de mettre en lumière des sujets de sociétés propres au pays hôte ou de faire valoir des visions politiques du monde. De fait, les appels à leurs boycotts sont finalement fréquents. Le boycott était diplomatique lors des JO d'hiver de Pékin en 2022. Mené par les États-Unis, il avait pour objectif de protester contre la répression de la minorité ouïghoure et de nuire aux retombées chinoises en termes de puissance douce. Les boycotts ne se limitent pas à la seule absence diplomatique. Des boycotts sportifs, comme celui des jeux de Montréal en 1976 par 22 délégations, majoritairement africaines, sont restés dans l'histoire du sport et des relations internationales. L'absence des délégations africaines visait à protester face au refus du CIO d'exclure la Nouvelle-Zélande de la compétition, coupable d'avoir permis à son équipe de rugby de se rendre en Afrique du Sud pour défier les Springboks en pleine Apartheid. Les boycotts sportifs, américains ou soviétiques des années 1980 ont également marqué la Guerre Froide.

Si les États ne sont pas tenus à cette neutralité, les instances de gouvernance du sport international, elles, le sont bien par leurs statuts. C'est ce que l'on appelle « le piège de Coubertin »¹⁴⁷, cette contradiction originelle entre la volonté de neutralité politique et le fait de fonder le sport sur le fait national et donc les intérêts des États-Nations.

Et les États s'emparent et se servent de cette contradiction originelle qui repose sur le mythe de l'apolitisme du sport.¹⁴⁸ Ce n'est pas pour rien que la Fédération de Russie a rappelé l'obligation de neutralité politique lors de la conférence MINEPS VII, qui s'est déroulée à Baku, Azerbaïdjan du 26 au 29 juin 2023. Elle a invoqué, non sans une certaine ironie, les valeurs de l'Olympisme pour demander que les discriminations au passeport cessent lors des compétitions internationales afin que les athlètes russes et biélorusses puissent concourir. Une quarantaine d'États¹⁴⁹ a alors réagi en rappelant la menace fatale que constitue la guerre débutée en février 2023 sur le sport ukrainien et la politisation du sport par les Russes eux-mêmes depuis les Jeux de Sochi. Depuis l'invasion de la Crimée moins d'une semaine après la cérémonie de clôture, on ne compte plus les trop nombreux athlètes et les coachs tués, la destruction par les bombes d'infrastructures d'entraînement ou les difficultés de la population à exercer une activité sportive en temps de guerre. Loin de l'apolitisme revendiqué par la puissance poutinienne, il a été demandé que la Russie « *ne soit pas autorisée à utiliser le sport pour légitimer sa guerre d'agression illégale et non provoquée* ».

¹⁴⁴ UNESCO, Sport et antidopage. Consulté le 05 janvier 2024...

¹⁴⁵ Lukas Aubin & Jean-Baptiste Guégan, « Organisations sportives : une étrange neutralité », Atlas géopolitique du sport, p.30.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Lukas Aubin & Jean-Baptiste Guégan, la Guerre du sport, Tallandier, 2024

¹⁴⁸ DEFRANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », Politix, 2000/2 (n° 50), p. 13-27. DOI : 10.3406/polix.2000.1084. URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2000-2-page-13.htm>

¹⁴⁹ Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Îles Cook, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Suède, Ukraine.

En réponse à l'exclusion de ses athlètes et à l'annulation de la tenue d'événements sportifs internationaux sur son territoire, la Russie a répondu. Elle a commencé à organiser ses propres compétitions internationales. Le festival international du sport universitaire en août 2023, les « Jeux de l'avenir » (*Games of the Future*) dédié au *e-sport* en février 2024, les Jeux des BRICS en juin 2024¹⁵⁰ tentent de proposer une autre alternative et une architecture différente pour le sport international loin des considérations démocratiques et du contexte de la guerre en Ukraine. Si la Russie assure ne pas vouloir faire concurrence aux compétitions traditionnelles, elle semble pourtant déterminée à proposer de nouveaux modèles de compétitions sportives internationales afin d'étendre sa zone d'influence, auprès des BRICS, des États de la CEI¹⁵¹ et de l'Organisation de coopération de Shanghai. En septembre 2024, elle ravivera d'ailleurs ses Jeux de l'Amitié, à Moscou et ce n'est pas une coïncidence. Ils se dérouleront 40 ans après l'édition de 1984 en Union soviétique, qui faisait suite au boycott des JO de Los Angeles par plusieurs États du bloc de l'est¹⁵².

Ces différentes prises de position sont la preuve même que le sport est une arène politique et géopolitique.

Les décisions du CIO et du comité international paralympique d'exclure les athlètes russes et biélorusses des JO de Pékin de 2022 le reflètent. Elles ont marqué un abandon clair du principe de neutralité politique, principe originellement édicté pour « *préserver l'autonomie du mouvement sportif, en s'efforçant de le protéger de toute ingérence politique et étatique* ». Ces décisions s'expliquent, selon le think tank Sport et Citoyenneté, comme le résultat d'une trop forte pression de l'opinion publique¹⁵³. Pour Mathieu Maisonneuve, professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, ces évolutions visent « *à ne plus faire [du principe olympique de neutralité politique] un principe d'indifférence des institutions sportives aux violations des droits humains par les États* ». Selon lui, le Mouvement olympique est actuellement « *à la recherche d'un équilibre souhaitable entre maintien de l'ordre sportif et respect des droits humains, entre réserve et indifférence* »¹⁵⁴.

C'est donc peut-être à l'orée de la question des droits humains que le principe de neutralité politique du sport est aujourd'hui considéré et qu'il devrait s'arrêter.

Julie Tribolo, directrice adjointe du Laboratoire de droit international et européen à l'Université Côte d'Azur, nous offre une vision plus pragmatique de ce pivot, qui marque selon elle le passage du sport comme outil de *soft power* à un outil de *hard power* : « *En outre, eu égard au poids économique indéniable du secteur du sport aujourd'hui et au nouveau positionnement de ses acteurs relativement à la neutralité du sport, il est fort possible que celui-ci s'illustre de manière croissante à l'avenir comme un instrument crédible de pression économique, entrant de ce fait — comme en atteste déjà en partie l'actuel conflit russo-ukrainien — dans le champ plus traditionnel et tangible du hard power* ». ¹⁵⁵ Nous parlons, en partie 3, plutôt d'une combinaison de ces deux formes de puissances, le *smart power*.

Il est important de rappeler qu'en dehors même des conflits et des affrontements de puissance, le sport n'est jamais neutre. En dernier ressort, il sert toujours des théories et des visions (géo)politiques : il est un outil du bien commun en France et putativement dans le modèle européen, un espace laissé à l'*entertainment commercial* et aux offres privées dans le modèle nord-américain, ou encore un outil de rayonnement, de *soft power* et de légitimation pour des acteurs moins démocratiques.

¹⁵⁰ Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

¹⁵¹ Communauté des États indépendants.

¹⁵² Reuters. (2023, 4 mai), *Russia to launch Friendship Games after 40-year gap, sports minister says*.

¹⁵³ *Olympisme et neutralité politique*. (2022, 7 mars). Sport et Citoyenneté.

¹⁵⁴ Mathieu Maisonneuve, « Le principe olympique de neutralité politique. Réflexions juridiques à la lumière de l'invasion de l'Ukraine par la Russie », *L'Observateur des Nations Unies, Le droit international face aux problématiques contemporaines du sport*, 2022, 52(1), pp.13. hal-04014692.

¹⁵⁵ Julie Tribolo « Sport et paix, un mariage de raison ? Retour sur 30 ans d'utilisations du sport au service de la paix par les Nations Unies » : p. 22.

5. VERS DES RÈGLES INTERNATIONALES FONDÉES SUR LE PLUS PETIT DÉNOMINATEUR COMMUN

À l'approche de la Coupe du monde de football masculin au Qatar en 2022, de nombreuses polémiques ont assailli l'espace médiatique : autour des droits des travailleurs migrants ayant construit les infrastructures sportives, des droits des minorités LGBTQ+ dans le pays, ou encore de la question environnementale (le choix de tenir cette compétition dans un pays où les températures atteignent plus de 40° l'été et ont nécessité de décaler la compétition sportive de cinq mois et de climatiser les stades). Le sport apparaît ici comme vecteur de valeurs politiques. Dans un article de septembre 2022, Simon Chadwick, professeur d'économie géopolitique du sport à SKEMA Business School disait : « *les événements comme les championnats de football seront organisés de plus en plus souvent par des pays qui n'ont jamais accueilli ces rencontres, ce qui mettra en lumière des valeurs, des normes et des conventions inhabituelles pendant leur déroulement. En parallèle, les pays hôtes découvrent que l'on parle d'eux d'une manière qu'ils n'avaient peut-être pas anticipée, ou bien se retrouvent confrontés à des modes de vie qu'ils peuvent percevoir comme menaçants.* »¹⁵⁶

Les discussions de la conférence MINEPS 7 sont aussi révélatrices de ce phénomène. Lors de la séance de clôture, la délégation iranienne a demandé à être spécifiquement dissociée de deux mentions du document final « Alliance En forme pour la vie » faisant référence à la nécessité de collaborer avec des « partenaires de l'autonomisation [...] dans le respect de la diversité **sans distinction de genre ou d'orientation sexuelle** ». Ont suivi les interventions similaires de pas moins de 21 États, estimant les mentions « *contraires à l'ordre social, juridique et culturel* » de leur pays »¹⁵⁷. Dans le texte final, 24 États se dissocient de ces mentions¹⁵⁸.

Le sport international est donc le reflet de débats politiques majeurs. Leur portée va bien au-delà du seul secteur sportif. Elle fait s'affronter des visions universalistes vs multiculturelles, des lectures du monde plus ou moins conservatrices, des desseins autoritaires. **Le sport est ainsi un vecteur de représentations politiques et de valeurs, mais celles-ci ne s'imposent pas d'elles-mêmes.** C'est d'abord qu'on souhaite investir et y attacher qui compte. **Cependant les jeunesses internationales nous parlent de valeurs du sport.**

◆ Les jeunesses aspirent à ce que le sport soit irrigué de valeurs universelles

C'est le constat que nous tirons des consultations menées lors de la première phase de cette étude¹⁵⁹. Un consensus fort émergeait parmi les 95 personnes de 18 nationalités interrogées. Pour les jeunes interrogés, le sport est perçu comme porteur de valeurs universelles. Ils citent parmi elles par exemple le respect, la culture de l'effort, le dépassement de soi, le partage, l'amitié, l'excellence, etc. Le tweet d'un jeune Africain anglophone décrivait le sport comme « *un outil puissant de promotion de la paix et de la tolérance.* » Pour plusieurs étudiants français, le sport parce qu'il transcende les différences culturelles ou religieuses devrait faire partie intégrante de l'éducation de toutes et tous.

Les jeunes interrogés allaient plus loin, et attendaient des sportifs de haut niveau qu'ils soient ambassadeurs de ces valeurs. Ils sont d'ailleurs tout autant admirés pour leurs exploits sportifs que pour les valeurs qu'ils véhiculent — humilité, sacrifice, détermination, volonté, etc. — où les grandes causes qu'ils servent — antiracisme, lutte contre la faim dans le monde, etc. Nous retrouvons ces aspects dans de très nombreux tweets de jeunes Chinois, Américains et Africains.

Pourtant, notre écoute du réseau social Twitter a révélé très peu d'expressions mentionnant le mot « Olympisme », sur les 30 800 tweets mentionnant le sport et les valeurs en 2022 dans les 7 géographies

¹⁵⁶ Chadwick, S. (2022, 6 octobre). Des saints, des symboles et du foot : Que doit-on accepter ? Qui en décide ? SKEMA PUBLIKA.

¹⁵⁷ Déclaration de la délégation d'Algérie.

¹⁵⁸ « Les pays suivants se sont dissociés de l'Annexe 1, note de bas de page 4, et de l'Annexe 2, point III.i), tout en se joignant au consensus sur le document final : Algérie, Azerbaïdjan, Belarus, Brunei Darussalam, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Fédération de Russie, Guatemala, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Libye, Madagascar, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Sénégal, Somalie, Soudan, Tunisie, Türkiye. » : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385925_fre

¹⁵⁹ Voir tome 1 : Vallée, C. R. J. G. & S. (2023, 12 décembre). Le sport de demain : besoins et idées des jeunesses internationales à usage des décideurs. SKEMA PUBLIKA.

étudiées¹⁶⁰. Peut-être trop spécifique, ce mot ne semble pas faire partie du vocabulaire des 18-24 ans. L'expression « valeurs du sport » est plus employée, et ce dans toutes les aires géographiques étudiées.

❖ Sur quelles valeurs du sport la communauté internationale peut-elle s'entendre ? Quelles pistes pour l'avenir ? Vers un plus petit dénominateur commun

Comment répondre à cette demande des jeunes et à un besoin objectif de dénominateur commun dans les valeurs internationales du sport ? **Le sport devenant en tout état de cause plus global tous les jours, la communauté internationale ne peut aujourd'hui occulter la nécessité de trouver un terrain d'entente commun sur les valeurs qu'il porte.** Il pourrait certes être prôné d'éviter ce débat mais ce serait alors laisser place aux influences les plus fortes, les plus riches, les plus armées.

Nous l'avons vu dans ce rapport, le sport est protéiforme. Il touche un vaste ensemble de champs : politique, géopolitique, économique, sanitaire, éducatif, récréatif, etc. Faut-il réguler spécialement le sport ? ou le régir par les principes qui existent déjà avec les grands instruments internationaux existants, notamment en matière de santé ? **Il nous semble que le sport, objet spécifique du fait même qu'il est si protéiforme, doit faire l'objet d'une attention spécifique.**

L'UNESCO est en première ligne de cette réflexion autour des valeurs du sport et travaille sur ce sujet, notamment par l'initiative « Éducation aux valeurs par le sport », basée sur l'idée que le sport offrirait « *un cadre universel pour l'apprentissage de valeurs [...] nécessaires pour une citoyenneté responsable* »¹⁶¹. Les valeurs qu'y associe l'UNESCO sont : « l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect ». Aussi, la *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport* de l'agence onusienne dédie son article 10 à « *la sauvegarde et la promotion de l'intégrité et des valeurs éthiques de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport* », et le *Plan d'action de Kazan*, adopté suite à la Conférence MINEPS 6 de 2017 y dédie son action 3 : « *Unifier et continuer d'élaborer des normes internationales à l'appui des interventions des ministres des Sports dans le domaine de l'intégrité du sport* ». C'est dans ce cadre et dans celui de la *Convention internationale contre le dopage dans le sport* que l'UNESCO édite des *Lignes directrices sur l'intégrité du sport*, qui ont été révisées en avril 2023. Elles font notamment de la protection des droits des athlètes, spectateurs et travailleurs un domaine politique prioritaire.

En ce qui concerne **les valeurs individuelles** de discipline, de dépassement de soi, de respect des règles du jeu, voire même de goût du jeu, l'accord devrait être aisé. Il ne faudra pas oublier dans cette panoplie la notion de ferveur du sport, qui tout de même accompagne toutes les compétitions sportives et qui sous le nom d'esprit collectif était bien mentionnée dans notre enquête sur les jeunes internationales. En revanche, **au niveau des politiques publiques nationales et des régulations internationales**, les mots égalité, inclusion, équité, sont déclinées de manière différente selon les régimes et les modèles. Il en va de même de la notion d'émancipation individuelle.

Nous suggérons que les parties prenantes s'appliquent à trouver au niveau international un « **plus petit dénominateur commun** » de valeurs, acceptable par tous et respectant les libertés de choix. La notion de **sport bien commun** peut paraître connotée politiquement, mais en y regardant de près, et quels que soient les autres noms qu'on peut lui donner, elle est tout de même mise en avant par la plupart des politiques nationales. Elle sous-entend notamment les notions d'égalité d'accès quels que soient l'âge, le genre, les moyens financiers... et se marie bien avec le concept partout revendiqué de responsabilité. Elle nous paraît féconde pour répondre aux attentes des jeunes et de tous les citoyens. C'est en outre une notion utilisable et déclinable par tous les acteurs clés du sport, qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou internationaux.

Ce travail devrait associer des organisations internationales publiques, qui ne l'oublions pas sont composées d'États qui doivent y prendre toute leur place, et privées.

¹⁶⁰ Mots et expressions recherchées : olympisme, valeurs, CIO et comité international olympique. Zone de recherche : Afrique du Sud, Brésil, Chine, États-Unis, France, Afrique francophone et Afrique anglophone.

¹⁶¹ UNESCO, Éducation aux valeurs par le sport (2024, 05 janvier).

AUTEURS

Ce rapport a été établi sous la direction de :

Claude Revel, directrice du développement de SKEMA Publika, experte en intelligence stratégique internationale, politiste, essayiste, ancienne professeure affiliée à SKEMA et chargée de cours à Sciences Po, auteur de nombreuses publications dans le champ de la géopolitique et des relations internationales, déléguée interministérielle à l'intelligence économique auprès du Premier ministre de 2013 à 2015. Depuis janvier 2020, elle est présidente du GIE France Sport Expertise.

Coordination et rédaction : **Sarah Vallée**, chargée de projets à SKEMA Publika, elle s'emploie à créer des ponts entre les mondes académiques et des politiques publiques. Elle a auparavant travaillé auprès des services diplomatiques français, d'agences de coopération et d'organisations internationales, ainsi qu'avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur, en Europe et en Asie.

Avec les contributions de :

- **Nathalie Bordeau**, auteure, conférencière et historienne
- **Simon Chadwick**, professeur de géopolitique et d'économie du sport, SKEMA Business School
- **Jean-Baptiste Guégan**, auteur et spécialiste de la géopolitique du sport

Nous remercions les personnes auditionnées dans le cadre de ce rapport :

- **Samuel Aubert**, chef de projet Paris 2024 du Musée national du sport
- **Belkhir Belhaddad**, député à l'Assemblée nationale, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- **Bruno Lartigue**, directeur des relations institutionnelles de GL events
- **Pierre Mbas**, directeur de Diambars France
- **Patrick Roul**, chef du pôle Haut Niveau à l'INSEP et cofondateur de l'Observatoire des imaginaires du sport
- **Nathalie Sanchez**, responsable service sport, SKEMA Business School

Nous remercions également **Mariagrazia Squicciarini**, chef du Bureau exécutif, Directrice de la Division des politiques sociales, **Philipp Müller-Wirth**, chef de la Section des sports, secteur des sciences sociales et humaines et **Giulia Scacchi**, chargée de projets, Section sport, UNESCO, pour leur participation et leur contribution à ce rapport.

Ce rapport ne saurait engager les personnes mentionnées. Il reflète les vues des seuls auteurs.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur publika.skema.edu
Contact : publika@skema.edu